



Étude des besoins des familles pour le rapport sur la politique familiale du canton de Fribourg

**Rapport à l'intention du Service de l'action sociale (SASoc) de
l'État de Fribourg**

Lausanne, le 31 mai 2023

I Autrices

Anina Hanimann, Dr. des (direction du projet)
Sarah Mariéthoz, M.A. (collaboration au projet)
Julie Martin, M.A. (collaboration au projet)
Ruth Feller, lic.phil. (assurance qualité)

**I INTERFACE Politikstudien
Forschung Beratung AG**

Rue de Bourg 27
CH-1003 Lausanne
Tel +41 (0)21 310 17 90

Seidenhofstrasse 12
CH-6003 Luzern
Tel +41 (0)41 226 04 26

www.interface-pol.ch

I Mandant

Service de l'action sociale SASoc de l'État de Fribourg

I Groupe consultatif

Angéloz, Carole (Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF) ; Beaud Spang, Geneviève (Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF) ; Greco, Giuseppina (Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme IMR) ; Julmy Reto et Bürdel, Daniel (Union Patronale du Canton de Fribourg) ; Lauper, Claudia (Direction de la santé et des affaires sociales DSAS) ; Mäder-Brühlhart, Bernadette (Députée au Grand Conseil) ; Menoud, Laurent (Syndic, commune d'Attalens) ; Michel, Vanessa (Centre fribourgeois de santé sexuelle CFSS) ; Moser, Catherine (Bureau de promotion des enfants et des jeunes BPEJ) ; Nusbaumer, Catherine (Service de la prévoyance sociale SPS) ; Piller Carrard Valérie (Conseillère nationale, Présidente Pro Familial Fribourg) ; Plancherel, Fabienne (Service de la santé publique SSP) ; Valenzuela-Schwaller, Chantal (Directrice Office familial) ; Simonet, Jean-Claude (Service de l'action social SASoc) ; Zwick Monney, Martine (Service de l'action sociale SASoc).

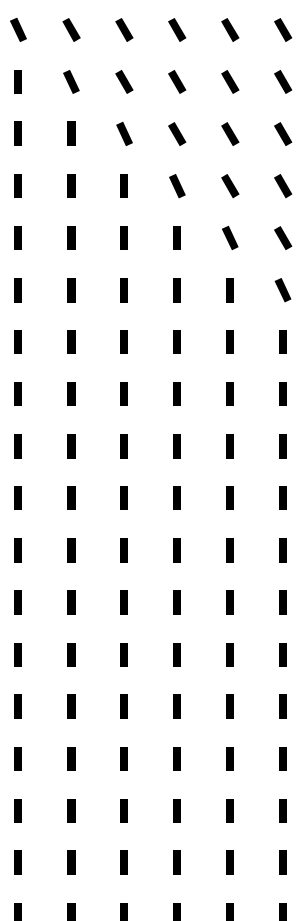
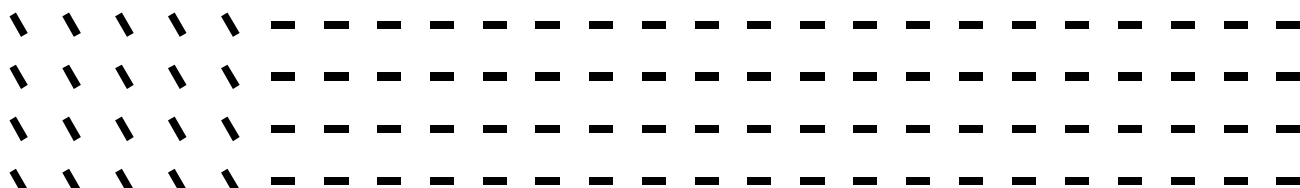
I Citation

Hanimann, Anina ; Mariéthoz, Sarah ; Feller, Ruth ; Martin, Julie (2023) : Étude des besoins des familles pour le rapport sur la politique familiale du canton de Fribourg. Rapport à l'intention du Service de l'action sociale (SASoc) de l'État de Fribourg, Interface Politikstudien Forschung Beratung SA, Lausanne

I Durée

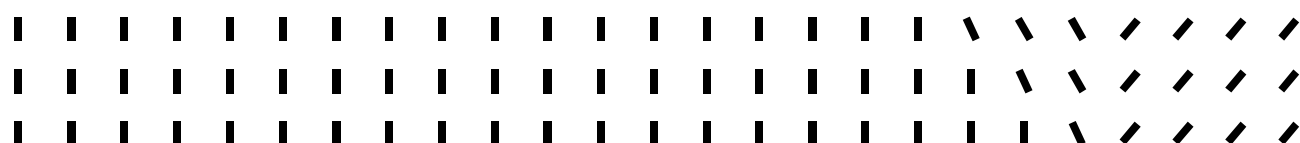
Septembre 2022 à mai 2023

1. Introduction	4
1.1 Questions de recherche	5
1.2 Approche méthodologique	6
2. Délimitation de la politique familiale	7
2.1 La famille	8
2.2 La politique des familles	9
3. Analyse des besoins	11
3.1 Sécurité matérielle	12
3.2 Travail	16
3.3 Education, formation et culture	19
3.4 Égalité des genres	25
3.5 Diversité	27
3.6 Santé	28
3.7 Génération	33
3.8 Gouvernance	35
4. Conclusion et recommandations	40
4.1 Synthèse des offres pour les familles fribourgeoises	41
4.2 Synthèse de l'adéquation entre offres et besoins	42
4.3 Recommandations	43
Annexe	48
A 1 Entités interrogées	49



1. Introduction

Ce chapitre introductif présente le contexte de l'étude, les questions de recherche et les méthodes utilisées.



En 2004, le canton de Fribourg a publié un rapport pour une politique familiale globale identifiant les priorités du canton. En 2019, les députées au Grand Conseil, Anne Meyer Loetscher et Bernadette Mäder-Brühlhart, ainsi que trente-deux cosignataires, ont déposé le postulat 2019-GC-41 demandant au Conseil d'État d'élaborer un nouveau rapport sur la politique familiale globale assorti d'un plan d'action. Ce nouveau rapport doit être basé sur la réalité et les besoins actuels des familles et permettre au canton de Fribourg de se doter d'un nouvel instrument de pilotage. Le Conseil d'État est favorable à une nouvelle édition du rapport.

Dans ce contexte, le Service de l'action sociale du canton de Fribourg (SASoc) a invité le bureau d'évaluation, de recherche et de conseil Interface SA à réaliser la présente étude. Il s'agit d'une analyse de l'adéquation des offres existantes avec les besoins des familles afin d'identifier d'éventuelles lacunes et de formuler des recommandations pour des axes stratégiques. Cette étude doit contribuer au futur rapport sur la politique familiale du canton de Fribourg.

1.1 Questions de recherche

Le tableau ci-dessous détaille les objets et les questions de recherche.

F 1.1 : Objets et questions de recherche

<i>Objets de recherche</i>	<i>Questions de recherche</i>
Besoins des familles fribourgeoises	<ul style="list-style-type: none"> – Quels sont les besoins de soutien des familles fribourgeoises ? – Dans quelle mesure ce soutien est actuellement à disposition des familles ? Quelles sont les lacunes ? – Comment les évaluations des questions ci-dessus varient-elles en fonction des différents types de famille (ex. famille arc-en-ciel, famille monoparentale), des phases de vie et des événements au sein d'une famille ou de leur localisation (ex. ville vs. campagne) ?
Offres de soutien pour les familles fribourgeoises	<ul style="list-style-type: none"> – Quelles sont les offres à disposition des familles fribourgeoises ? – Ces offres couvrent-elles les grandes thématiques de la politique familiale ? – Ces offres sont-elles adéquates afin de couvrir les besoins des familles fribourgeoises ? Quelles sont les lacunes ?
Mesures préconisées afin d'améliorer la situation des familles fribourgeoises	<ul style="list-style-type: none"> – Quelles sont les mesures nécessaires afin que l'offre soit mieux adaptée aux besoins des familles ? – Quels axes stratégiques préliminaires peut-on envisager pour la future politique familiale du canton de Fribourg ?

Source : tableau produit par Interface.

1.2 Approche méthodologique

L'étude repose sur trois méthodes de récolte et d'analyse de données :

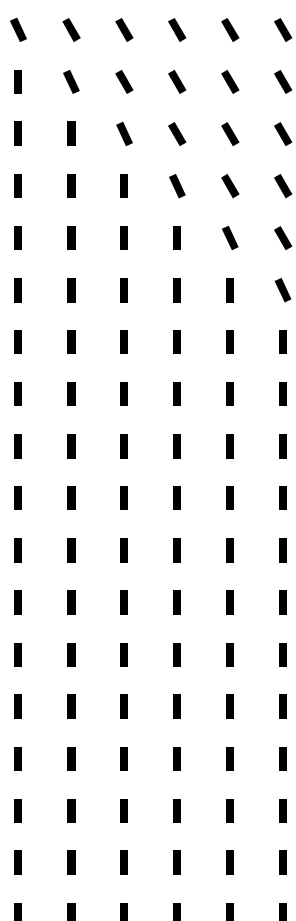
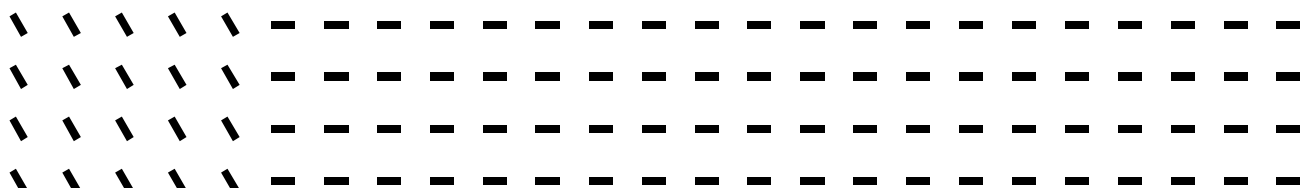
- *Analyse documentaire* : Interface a analysé un certain nombre de documents de sources diverses, transmis par le mandant ou issus de nos propres recherches, afin de délimiter la thématique de la politique familiale.
- *Entretiens semi-directifs* : quatre entretiens avec des représentant·e·s du groupe consultatif et une experte de la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF).
- *World Café* : cinq ateliers selon la méthode World Café ont été réalisés pour identifier les besoins et offres existantes et discuter de leur adéquation. Les participant·e·s à ces ateliers étaient les membres du groupe consultatif, les représentant·e·s des familles et des prestataires d'offres.

L'annexe A 1 contient la liste des personnes et institutions consultées dans le cadre de cette étude.

I Limites de l'étude

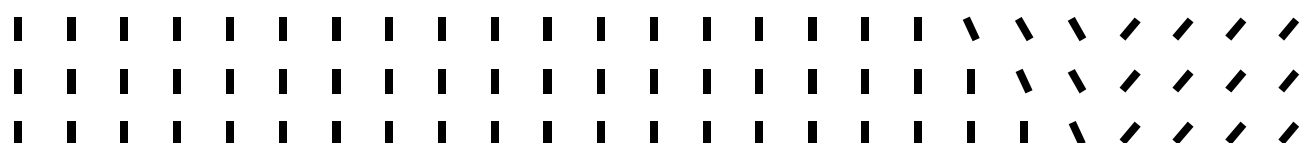
Cette étude présente certaines limites :

- La limite principale réside dans le fait qu'il n'a pas été possible d'impliquer les familles directement pour connaître leurs besoins. Cela s'est fait par le biais des représentant·e·s des familles et des acteurs du terrain.
- Les avis du terrain ont été récoltés lors d'ateliers. Or, certains domaines étaient peu représentés (senior·e·s, handicap, familles arc-en-ciel). Certains acteurs manquaient, probablement, de ressources ou de temps, d'autres ne se sont pas senti·e·s concerné·e·s, d'autres encore ne sont tout simplement pas actif·ve·s sur le territoire cantonal.
- L'étude s'est concentrée sur les lacunes et ne permet pas de souligner les besoins des familles déjà comblés grâce aux offres qui fonctionnent bien et sont à poursuivre.
- L'étude ne répertorie pas toutes les offres qui existent dans le canton de Fribourg. L'objectif n'était pas de dresser une liste exhaustive, mais d'identifier les offres emblématiques et les lacunes.



2. Délimitation de la politique familiale

Ce chapitre contient une définition des familles et propose une délimitation de la politique familiale à l'aide de huit dimensions.



Nous présentons ici ce qui est entendu dans cette étude par « famille » et « politique familiale ». Pour élaborer ces définitions, nous nous sommes appuyées sur l'analyse documentaire ainsi que sur trois entretiens. Les définitions ont été validées avec les participant·e·s aux ateliers et par le mandant. Il est important de souligner que ces définitions sont valables pour l'étude. Elles ne représentent pas la compréhension actuelle de la « famille » et de la « politique familiale » du canton de Fribourg.

2.1 La famille

Dans le cadre de ce mandat, nous avons choisi une définition large de ce que signifie « une famille » afin de prendre en compte un maximum de besoins. La famille est entendue comme une « communauté de générations unies par un lien émotionnel, personnel et fiable ». ¹ Cette définition s'inspire de l'étude « Doing family » et correspond en substance à la définition de la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF). À la différence de cette dernière, elle intègre également des formes de familles qui ne sont actuellement pas forcément reconnues par la société. Dans cette définition, la famille définit elle-même la manière dont elle se comprend et se distingue des autres familles. La reconnaissance sociale n'est pas une condition, mais un objectif. Les liens entre les générations ainsi que le sentiment d'appartenance sont donc les éléments clés.

Les familles actuelles se caractérisent par leur diversité. Elles peuvent être nucléaires, recomposées, monoparentales, arc-en-ciel, multi-parentales, etc. De plus, le lien familial est plus mouvant qu'auparavant. Il peut se modifier avec le temps en fonction de différents événements. La vie d'une famille est jalonnée par les étapes suivantes, qui peuvent se présenter de manière successive, mais également se superposer ou survenir en ordre dispersé :

- Futur(s) parent(s)
- Familles avec enfant(s) en âge préscolaire
- Familles avec enfant(s) en âge scolaire
- Familles avec adolescent·e(s) et jeune(s) adulte(s)
- Enfant(s) adulte(s) et parent(s) âgé(s)

Les familles peuvent également faire face à des moments charnières comme la séparation ou le divorce, la migration, une atteinte à la santé, une perte d'emploi, la retraite ou encore le deuil, qui modifient voire accentuent leurs besoins.

¹ Traduit de l'allemand au français par les autrices du présent rapport. Conférence métropolitaine de Zurich et Office de la jeunesse et de l'orientation professionnelle du canton de Zurich (2019). Doing family. Hintergrundbericht und Empfehlungen zur Verbesserung der Familienpolitik, Zurich ; Commission fédérale pour les questions familiales COFF (2021). Définitions de la COFF, Berne, p. 20.

2.2 La politique des familles

Deux aspects clés de la politique familiale ont été identifiés :

- Premièrement, la politique familiale est une politique transversale.
- Deuxièmement, la politique familiale vise à soutenir les familles pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions : économique, affective et de solidarité, de procréation, de gestion et transmission du patrimoine et des valeurs, de socialisation.

Afin de rendre compte de la diversité des formes de vie familiale, il nous paraît intéressant de transformer la dénomination « politique familiale » en « politique des familles ». Le tableau ci-dessous présente les dimensions thématiques identifiées.

D 2.1: Dimensions d'une politique des familles

<i>Dimension</i>	<i>Description</i>
1. Sécurité matérielle	<p>Cette dimension comprend toutes les mesures qui visent à garantir la sécurité matérielle des familles et à réduire les risques de précarité. La question de la pauvreté des familles est un thème central de cette dimension (ex. famille monoparentale, précarité des femmes âgées liée à leur engagement dans la vie familiale pendant la période de vie active). L'accès au logement est également à prendre en compte ici.</p> <p><i>Ex. de mesures/domaines d'intervention</i> : allocation maternité, subsides à l'assurance-maladie, aide au recouvrement des pensions alimentaires, déductions fiscales pour enfants, splitting pour les couples, accès au logement, droit de succession.</p>
2. Travail	<p>Cette dimension couvre tous les aspects en lien avec l'activité professionnelle des membres d'une famille que ce soit la conciliation entre la vie familiale et le travail/les études pour les parents ou les grands-parents, l'insertion de parents ou de grands-parents au marché du travail, notamment les personnes de 50 ans et plus, ou les cotisations aux assurances sociales garantissant une retraite dans la dignité.</p> <p><i>Ex. de mesures/domaines d'intervention</i> : accueil extrafamilial et lien entre le milieu scolaire et parascolaire, aménagement du temps de travail, congé parental, offre de garde pendant les vacances scolaires, mesures de soutien à la transition entre l'école professionnelle et le marché du travail (ex. Plateforme Jeunes), mesures de l'assurance-chômage pour l'insertion de personnes de 50 ans et plus.</p>
3. Égalité des genres	<p>Cette dimension traite de l'égalité des genres au sein de la famille et <i>a fortiori</i> de la société. Elle doit notamment permettre de favoriser le développement optimal de l'enfant et l'égalité des chances.</p> <p><i>Ex. de mesures/domaines d'intervention</i> : activités du Bureau de l'égalité et de la famille, concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple, égalité salariale, travail du care.</p>
4. Education, Formation, Culture	<p>Cette dimension englobe les mesures qui ont pour objectif de soutenir les familles dans leur fonction d'éducation, de solidarité, de transmission du patrimoine et de socialisation (ex. transmission des valeurs). Elle comprend tout ce qui concerne le soutien à la parentalité et vise le lien entre parent et enfant. La prise en compte des familles dans l'aménagement de l'espace public fait également partie de cette dimension.</p> <p><i>Ex. de mesures/domaines d'intervention</i> : encouragement précoce, équité des possibilités, activités culturelles et de loisirs, lien entre le scolaire et le parascolaire, soutien à la coparentalité, accès aux activités extrascolaires.</p>
5. Générations	<p>Alors que la dimension précédente met l'accent sur la relation entre l'enfant « jeune » et ses parents, cette dimension s'intéresse également à la relation entre les deuxième, troisième, voire quatrième générations et aborde notamment la question des générations « sandwich ».</p> <p><i>Ex. de mesures/domaines d'intervention</i> : proches aidant·e·s, solidarité intergénérationnelle.</p>

<i>Dimension</i>	<i>Description</i>
6. Santé	<p>Les questions de santé, qui ont une dimension relationnelle entre les membres de la famille, font également partie de la politique des familles. Il s'agit des risques et des opportunités en termes de santé qui se jouent dans le cadre familial. Cela peut être des questions en rapport à la santé sexuelle, à la santé mentale ou à la violence au sein des familles, tout comme les notions de santé inculquées au sein des familles (ex. mode de vie, régime alimentaire...). L'accès aux soins (également dentaires) pour les familles, notamment celles touchées par la pauvreté ou pour les familles allophones, fait aussi partie de cette dimension.</p> <p><i>Ex. de mesures/domaines d'intervention</i> : activités du Centre de santé sexuelle (Stratégie de santé sexuelle, contraception...), puériculture et consultation parents-enfants, médecine procréative, soutien à la périnatalité.</p>
7. Diversité	<p>Cette dimension est transversale à toutes les autres et concerne la prise en compte de la diversité dans la politique des familles afin de garantir une équité de traitement pour toutes les familles et leurs membres, quel que soit notamment leur origine, leur culture, croyance et/ou religion, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, avec des besoins spécifiques ou ne correspondant pas au modèle traditionnel de la famille nucléaire.</p> <p><i>Ex. de mesures/domaines d'intervention</i> : activités du Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme (PIC, Semaine contre le racisme, séances d'échanges pour des « structures égalitaires et sans discriminations, consolidation et développement de « se respecter »), activités du Pôle FAMILLES de l'association 360 LGBTQ+ qui travaille à la reconnaissance sociale et juridique des familles LGBTQ+, activités de l'association Familles arc-en-ciel.</p>
8. Gouvernance	<p>Cette dimension peut être considérée comme une base pour le bon fonctionnement d'une politique des familles (ex. coordination avec les politiques annexes, avec les communes, les cantons et la Confédération, définition d'objectifs et de responsabilités). Elle comprend les mesures qui contribuent à la cohérence de la politique des familles, assurent le suivi (monitoring) des actions mises en place et permettent de mieux anticiper les enjeux futurs pour les familles.</p> <p><i>Ex. de mesures/domaines d'intervention</i> : statistique des familles, différentes Commissions cantonales</p>

Source : tableau produit par Interface sur la base de l'analyse documentaire, des séances avec le SASoc, de trois entretiens ainsi que de plusieurs ateliers participatifs.

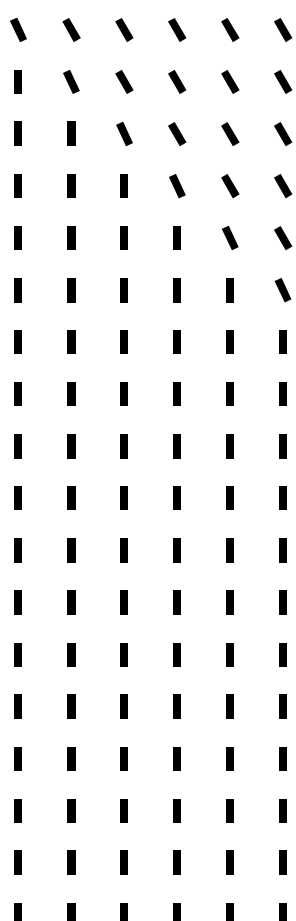
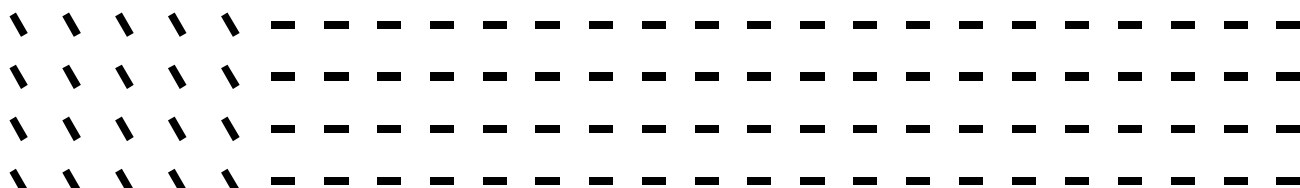
En raison du caractère transversal des questions de politique des familles, les compétences et responsabilités sont réparties entre un grand nombre d'acteurs (publics et privés) au niveau cantonal et communal. Ainsi plusieurs actes législatifs sont pertinents pour la politique des familles.² Cependant, la reconnaissance et le soutien des familles en tant que communautés de base de la société figurent dans la Constitution en tant que but de l'État³ et réapparaissent plusieurs fois dans la Constitution de manière directe⁴ ou indirecte⁵.

² Ex. Loi sur l'indemnité forfaitaire du 12 mai 2016 (LIF ; RSF 830.1) ou Loi sur les allocations familiales du 26 septembre 1990 (LAFC ; RFS 836.1).

³ Art. 3, al. 1c de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst./FR ; RFS 10.1).

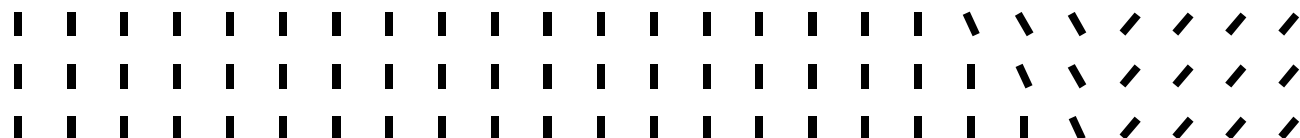
⁴ Art. 9 (égalité), art. 12 (vie privée), art. 13 (mariage et famille), art. 14 (autres formes de vie en commun), art. 33 (maternité), art. 34 (enfants et jeunes), art. 59 (familles – principes), art. 60 (familles – mesures) Cst./FR (RFS 10.1).

⁵ Ex. art. 55 (sécurité matérielle – précarité, chômage, et exclusion), art. 88 (information) Cst./FR (RFS 10.1).



3. Analyse des besoins

Ce chapitre présente les besoins identifiés pour chaque domaine de la politique des familles et examine l'adéquation des offres avec les besoins.




Ce chapitre présente les besoins des familles identifiés pour chacune des huit dimensions de la politique des familles, ainsi que les offres principales y répondant. Il ne s’agit pas d’une liste exhaustive des offres existantes. Seuls les besoins considérés comme appartenant au noyau de la politique des familles – c’est-à-dire qu’ils permettent directement aux familles de remplir leurs fonctions (économique, affective et de solidarité, de procréation, de gestion et de transmission du patrimoine, et socialisation) – sont répertoriés dans ce chapitre. En outre, il convient de rappeler que l’étude vise à identifier les lacunes, mais ne permet pas de souligner les besoins des familles qui sont déjà comblés grâce aux offres qui fonctionnent bien.

Par la suite, l’adéquation entre les offres et les besoins est examinée. Cette analyse repose sur les informations et avis récoltés lors des ateliers. Les participant·e·s étaient invités à évaluer l’adéquation comme faible, moyenne ou forte et à justifier cette évaluation selon leur expertise et connaissance du terrain et sur la base d’un ou plusieurs critères : la disponibilité (est-ce que l’offre existe ?), l’accessibilité (est-ce que l’offre est accessible pour tout le monde [niveau socio-économique, répartition régionale, horaire...] ?), la durabilité (l’offre est-elle garantie sur la durée ?), la qualité et la temporalité (est-ce que l’offre coïncide avec le moment où le besoin s’exprime dans une famille ?). Ces informations ont ensuite été synthétisées et pondérées par Interface. Il s’agit donc d’une évaluation qualitative qui n’a pas été réalisée selon une échelle strictement définie. Elle n’aboutit pas non plus à une liste exhaustive des offres.

Chaque dimension débute par un tableau qui résume les principaux besoins identifiés ainsi que l’adéquation entre les besoins et les offres.

3.1 Sécurité matérielle

	<p>Sécurité matérielle</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Besoin</i> : le besoin essentiel de cette dimension est l’accessibilité aux soutiens existants, facilement et au bon moment. - <i>Adéquation</i> : l’adéquation des offres aux besoins est jugée moyenne. Il existe de nombreuses offres, mais ces dernières sont parfois peu connues des potentiel·le·s bénéficiaires et souvent basées sur un modèle de famille traditionnel (vs. diversité) et un parcours de vie linéaire (vs. réalité des familles). Leur accessibilité est mise à mal par des barrières linguistiques et la complexité des processus d’octroi. De plus, la garantie de la sécurité matérielle des personnes effectuant du travail du care est encore lacunaire.

3.1.1 Besoins de garantir la sécurité matérielle et d’assurer l’accessibilité aux offres respectives

La sécurité matérielle des familles peut être mise à mal à la suite de différents événements comme une perte d’emploi, une séparation, un divorce, une maladie ou dans

le cas de parcours de vie non linéaires. De plus, les personnes – aujourd’hui en grande majorité des femmes – qui baissent leur temps de travail pour s’occuper des enfants ou d’autres membres de la famille nécessitant un soutien sont particulièrement exposées à la précarité, notamment au moment de la retraite, car leur couverture sociale est moindre. Les changements de situation financière, comme lors de la fin des soutiens pour les enfants à charge, entraînent également des risques de précarisation. Il existe donc un besoin d’assurer la sécurité matérielle et l’accessibilité aux offres respectives pour :

- Les familles non traditionnelles (ex. monoparentales, LGBTIQ+)
- Les familles à certains moments charnières (naissance, maladie, perte d’emploi, etc.)
- Les parents divorcés/séparés, les familles recomposées
- Les étudiant·e·s non soutenu·e·s par leurs parents
- Les working poors
- La génération « sandwich »⁶ et les membres de la famille effectuant le travail du care.
- Les personnes retraitées (notamment lors des parcours de vie non linéaires ou liés au travail du care effectué pendant la vie active)

I Offres identifiées

En matière de sécurité matérielle, il existe de nombreuses offres. Les allocations cantonales de maternité, notamment l’allocation de maternité en cas de besoin, les allocations de naissances, les allocations familiales, les allocations familiales augmentées de l’État-employeurs, l’aide au recouvrement et l’avance de contributions d’entretien sont les principales prestations destinées directement aux familles. Ces dernières ont par ailleurs la possibilité de recourir aux prestations de l’aide sociale (Loi sur l’aide sociale, LASoc)⁷, de l’assurance-chômage (Loi fédérale sur l’assurance chômage, LACI)⁸ ou encore à celles de la Loi sur les bourses et les prêts d’études (LBPE)⁹. Différentes structures proposent également des prestations d’information aux familles en lien avec la garantie de leur sécurité matérielle comme l’Office familial, l’Association pour l’Education familiale, l’Association JeunesParents, Fribourg pour tous ou la Fédération romande des consommateurs. Certaines peuvent octroyer des soutiens financiers ponctuels aux familles n’ayant pas droit à l’aide sociale. Il s’agit en particulier de Caritas Fribourg, de la Croix-Rouge fribourgeoise, des Conférences Saint-Vincent de Paul ou encore du Secours d’hiver.

I Évaluation de l’adéquation

L’adéquation entre les besoins et les offres est jugée comme moyenne en raison d’un manque d’accessibilité, de problèmes de temporalité et de durabilité.

Si le nombre d’offres est considéré comme important, plusieurs difficultés ont été relevées. Au niveau des prestations monétaires, les formulaires ont été jugés trop compliqués et/ou trop longs. Il existe également des obstacles en matière de langue, ainsi que de connaissance du système social par les personnes au contact des familles. En effet, dans plusieurs prestations, les interlocuteur·trice·s des familles ne sont pas des professionnel·le·s du domaine social et peinent à les orienter le cas échéant. Par ailleurs, les logiques de certaines lois, comme l’aide sociale ou le système des bourses, ne

⁶ Il s’agit des personnes qui s’occupent à la fois de leurs enfants ou petits-enfants et de leurs parents.

⁷ Loi sur l’aide sociale du 14 novembre 1991 (LASoc, RSF 831.0.1).

⁸ Loi fédérale sur l’assurance chômage obligatoire et l’indemnité en cas d’insolvabilité du 25 juin 1981 (LACI, RS 837.0).

⁹ Loi sur les bourses et les prêts d’études du 14 février 2008 (LBPE, RSF 44.1).

correspondent pas à la réalité des familles. La situation des personnes en formation, qui ont une famille à charge est, à ce titre, emblématique, car le système est encore basé sur un parcours de vie linéaire où la formation a lieu avant l'arrivée des enfants. Or, à l'heure actuelle, les étapes de vie ne sont plus aussi successives et les parents en formation peinent à obtenir des soutiens suffisants pour pouvoir mener à bien leurs études et subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Les familles issues de la migration rencontrent par ailleurs des difficultés en matière de reconnaissance des diplômes. Pour ce qui est de l'aide sociale, certaines familles renoncent également à y recourir, car celle-ci doit encore être remboursée dans le canton de Fribourg. Par ailleurs, pour certaines familles, le versement d'un soutien ne correspond pas au moment où le besoin est avéré (ex. le délai de versement des pensions alimentaires ou de la réduction des primes à l'assurance-maladie). De plus, parfois, les familles n'accèdent pas aux prestations car elles manquent de capacités ou d'énergie pour solliciter les offres existantes. Concernant les prestations de conseil et de soutien, il a été relevé que les familles les connaissent peu et qu'elles sont principalement basées en Ville de Fribourg.

Pour finir, les prestations mises en œuvre par certaines associations manquent de durabilité, car les financements ne sont pas garantis sur le long terme.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

D'après des participant·e·s aux ateliers, plusieurs éléments pourraient être envisagés pour renforcer l'accessibilité aux prestations :

1. Prendre en compte la diversité des familles et de leur parcours dans la conception des offres et les lois respectives ;
2. Imaginer les démarches nécessaires pour accéder à une prestation, s'assurer qu'elles ne comportent pas d'impasse et que tou·te·s les intervenant·e·s soient en mesure d'informer correctement la personne demandeuse (ex. renforcer le soutien aux communes dans leur rôle de porte d'entrée vers les soutiens et prestations existants) ;
3. Renforcer la coordination de l'aide personnelle par les services sociaux régionaux (SSR) et ainsi dégager du temps aux services mandatés (art. 14 LASoc) pour dispenser leurs prestations spécialisées (ex. désendettement) ;
4. Simplifier les démarches administratives¹⁰ ;
5. Renforcer les connaissances de la population concernant le système suisse de prévoyance sociale (impôts, caisses-maladie, système de retraite, notamment conséquences de certains choix durant la vie professionnelle [ex. travail à temps partiel], soutiens existants) ;
6. Accompagner les familles jusqu'aux prestations ;
7. Développer les prestations de conseil (en particulier juridique) sur l'ensemble du canton ;
8. Supprimer le remboursement obligatoire des prestations d'aide sociale ;
9. Evaluer si certaines prestations pourraient être attribuées de façon automatique¹¹ ;
10. Mieux reconnaître les diplômes des personnes étrangères et renforcer le Service des subsides de formation.

¹⁰ Les nouveaux formulaires mis à disposition par l'Établissement cantonal des assurances sociales pour les subsides à la caisse-maladie ont été relevés comme un exemple à suivre.

¹¹ Le Grand Conseil valaisan vient, par exemple, d'accepter un postulat demandant d'étudier la possibilité d'automatiser le versement des prestations complémentaires aux retraité·e·s. Le Nouvelliste (17 mars 2023). Automatiser les prestations complémentaires pour l'AVS ? Le Valais va y songer [en ligne]. <https://www.lenouvelliste.ch/valais/automatiser-les-prestations-complementaires-pour-lavs-le-valais-va-y-songer-1272605> (consulté le 27 mars 2023).

3.1.2 Besoin de reconnaître et de valoriser, notamment au niveau monétaire, le travail du care

Le travail du *care* – c’est-à-dire la prise en charge, les soins et les travaux ménagers accomplis pour des enfants et des adultes¹² – est essentiel au fonctionnement d’une famille et plus généralement de la société. Il est principalement réalisé par les femmes et est très souvent non rémunéré, notamment dans la sphère familiale.

Afin de réaliser le travail du care, certaines personnes, souvent les femmes, sont amenées à diminuer leur temps de travail. Cela entraîne des conséquences notamment sur la carrière, le salaire et la protection sociale (ex. montant de la retraite lié aux années et montants des cotisations)¹³ et accentue les inégalités entre les genres. Ces conséquences peuvent être encore plus importantes dans le cas des couples non mariés.

Les personnes interrogées soulignent le besoin de reconnaître et de valoriser le travail du care afin de pallier ses conséquences négatives.

I Offres identifiées

Au niveau du cadre légal, il existe la Loi sur les seniors (LSen)¹⁴ et la Loi sur l’indemnité forfaitaire (LIF)¹⁵. Au niveau des compensations, il existe une indemnité forfaitaire pour proches aidant·e·s (max. 25 francs par jour). Pour les parents séparés ou divorcés, le Tribunal calcule et fixe une contribution d’entretien destinée aux enfants. Certains critères peuvent par ailleurs donner droit à une contribution d’entretien du conjoint ou de la conjointe.¹⁶

I Évaluation de l’adéquation

L’adéquation entre le besoin et les offres est évaluée comme faible principalement en raison de la faible disponibilité des offres. L’indemnité forfaitaire est jugée comme trop basse et les critères d’attribution ne sont pas adéquats (ex. liés à la dépendance de la personne aidée, ne tiennent pas suffisamment compte des aspects émotionnels en comparaison aux aspects physiques).

Globalement le travail de care et son besoin de valorisation manquent de saillance politique.

I Pistes pour l’amélioration de l’adéquation

Des participant·e·s aux ateliers recommandent d’identifier et de chiffrer les prestations du travail du care afin de les valoriser, voire les indemniser justement.

¹² Confédération suisse, Bureau de l’égalité entre femmes et hommes. Le travail du care : un esprit de solidarité [en ligne]. <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/le-travail-de-care---un-esprit-de-solidarite.html> (consulté le 9 février 2023).


¹³ Présentation de Danielle Axelroud, Economie féministe à la Commission de l’égalité hommes-femmes et de la famille, le 30.03.2022 [non disponible]. www.economiefeministe.ch.

¹⁴ Loi sur les seniors du 12 mai 2016 (LSen, RSF 10.3).

¹⁵ Loi sur l’indemnité forfaitaire du 12 mai 2016 (LIF, RSF 830.1).

¹⁶ Direction de la santé et des affaires sociales, canton de Fribourg (2021). Couples mariés : Les étapes de la séparation et du divorce [en ligne]. https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-04/couples-maries--etapes-du-divorce-et-de-la-separation_0.pdf.

3.2 Travail

	Travail
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Besoins</i> : la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est au cœur de cette dimension. Les familles ont besoin d'accéder à une solution d'accueil extrafamilial de qualité, suffisante, flexible, répartie sur l'ensemble du territoire cantonal, pour toutes les bourses et toutes les situations familiales. Chaque famille devrait pouvoir choisir librement son modèle d'accueil (ex. par les parents, les grands-parents, une structure institutionnelle). Il y a également un besoin d'assurer l'accès au marché du travail pour les parents de 50 ans et plus, ainsi que l'actualisation des connaissances sur les évolutions technologiques. - <i>Adéquation</i> : l'adéquation entre les offres et les besoins pour l'accueil extrafamilial est jugée faible. Bien qu'il existe un certain nombre de solutions d'accueil extrafamilial, le nombre de places est insuffisant pour répondre à la demande. La répartition des places sur le territoire est inégale. La continuité de l'accueil n'est pas garantie (sur la journée, lors des vacances ou des fermetures, lors du travail de nuit...). Il y a un manque de flexibilité pour répondre aux urgences des parents. Il y a également un manque de vision globale et de gouvernance des places d'accueil. Pour finir, la qualité de l'accueil proposé a été jugée insuffisante. Quant au besoin d'assurer l'accès au marché du travail, l'adéquation avec les offres est jugée moyenne en raison d'un manque d'accessibilité, notamment car nombre d'entre elles ne sont disponibles qu'en ligne.

3.2.1 Besoin de garantir l'accès à une solution d'accueil extrafamilial¹⁷

L'accès à une solution d'accueil extrafamilial dans le but de permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle doit répondre à plusieurs critères pour correspondre aux besoins des familles fribourgeoises. L'offre doit être disponible et accessible :

- En quantité (nombre de places d'accueil) et en qualité suffisante (locaux, personnel et concept pédagogique) ;
- Sur tout le territoire cantonal (régions francophones, alémaniques, urbaines, rurales) ;
- Pour toutes les bourses ;
- Pour toutes les situations familiales (ex. parent ou enfant malade (urgences), parent au chômage, dont le lieu de travail est éloigné du lieu de domicile, avec des horaires irréguliers) ;
- Aux heures d'ouverture non-traditionnelles (ex. weekend, nuit, jour férié, vacances scolaires) ;
- De façon continue pour les enfants scolarisés (avant le début des cours, à midi, à la fin des cours) ;
- Pour les enfants avec des besoins spécifiques.

I Offres identifiées

Au niveau du cadre réglementaire, il existe la Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), les Directives sur les structures d'accueil préscolaire et extrascolaire. Le Secteur des milieux d'accueil (SMA) du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est en charge de l'évaluation, des autorisations, de la surveillance et du

¹⁷ COFF (2021). Financer l'accueil des enfants et aménager des tarifs parentaux.

Recommandations aux autorités politiques et administratives au niveau national, cantonal et communal. Berne [en ligne].

https://ekff.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekff/05dokumentation/familienergaenzende_kinderbetreuung/EKFF-Empfehlungen_Kinderbetreuung_finanziieren_F_2021_01.pdf

soutien aux milieux familiaux et institutionnels qui accueillent des enfants en l'absence de leur·s parent·s. Au niveau de la prise en charge des coûts, il existe une déduction fiscale pour frais de garde des enfants. Au niveau de la coordination, on peut citer la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires et la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises. Concernant les offres d'accueil en dehors des accueils « ordinaires », les offres suivantes ont été identifiées : Chaperon Rouge de la Croix-Rouge fribourgeoise (service de garde d'enfants à domicile en urgence), la Coccinelle (jardin d'enfants accueillant notamment des enfants avec des besoins spécifiques), les garderies dans les foyers d'accueil (domaine de l'asile) et projet McPhee (aide entre mamans réfugiées), les accueillant·e·s en milieu familial indépendant·e·s. Les familles se soutiennent également mutuellement en organisant des Pédibus.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation entre les offres et les besoins est jugée comme moyenne à faible en raison de lacunes au niveau de l'accessibilité, la temporalité et la qualité des offres existantes. De façon générale, malgré les efforts déployés ces dernières années, le nombre de places disponibles est jugé largement insuffisant et leur répartition sur le territoire n'est pas égale. Sur ce point, il y aurait des différences entre les régions linguistiques ainsi qu'entre les régions urbaines et rurales, avec davantage de places disponibles dans les régions francophones et urbaines. Concernant l'accueil d'enfants avec des besoins spécifiques, il existe des offres en Ville de Fribourg, mais il y a un important manque d'offres dans les autres régions, les structures d'accueil existantes ne disposant pas toujours des ressources (locaux adaptés, formation et nombre de professionnel·le·s) pour assurer un accueil adapté. Cet élément a d'ailleurs récemment fait l'objet d'une motion au Grand Conseil fribourgeois, à laquelle le Conseil d'État a répondu le 31 janvier 2023.¹⁸

De plus, les structures ne disposent pas toujours des moyens pour assurer la qualité de l'accueil. Ceci concerne également les accueillant·e·s en milieu familial qui ne sont pas toujours suffisamment formé·e·s.

En outre, les personnes interrogées déplorent un manque de vision globale et de gouvernance des places d'accueil. En effet, il existe un nombre important de structures d'accueil, mais il manque une coordination pour l'attribution des places. Une instance unique auprès de laquelle les parents peuvent s'adresser et qui soit en charge de la coordination des places fait défaut. Les Fédérations des accueils extrascolaires et des crèches prennent en partie en charge cette tâche, mais toutes les structures d'accueil n'y adhèrent pas. De plus, les critères d'attribution des places sont jugés comme trop stricts et incompatibles avec certaines situations de vie (ex. les parents malades ou en recherche d'emploi sont moins prioritaires ; système d'attribution des places inadéquates pour les parents qui travaillent loin du lieu de domicile).

La continuité des accueils extra-familiaux n'est pas garantie lors des fermetures annuelles des structures d'accueil et des vacances scolaires. De même, il existe un important manque d'offres hors des horaires classiques ainsi que pour des accueils d'urgence. Globalement, les offres existantes manquent de flexibilité pour répondre aux besoins des parents dont les horaires ne sont pas réguliers.

¹⁸ Réponse du Conseil d'État à un instrument parlementaire, Motion Moussa Elias / Fattebert David – Renforcer l'accueil intégratif de la petite enfance, 2022-GC-19, Fribourg, 31 janvier 2023 [en ligne]. https://www.parlinfo.fr.ch/dl.php/fr/ax-63ff69ad1f833/fr_RCE_M_2022-GC-19_Renforcer_accueil_intgratif.pdf.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes avancées par les acteurs interrogés sont les suivantes :

1. Mettre en place une instance qui coordonne toutes les places dans les structures et oriente les parents ;
2. Augmenter l'offre d'accueil extrafamilial (pré- et parascolaire) dans le canton ;
3. Flexibiliser les critères d'accès (et priorisation) aux solutions de garde ;
4. Adapter et soutenir toutes les structures d'accueil afin qu'elles puissent accueillir des enfants avec des besoins spécifiques (adaptation des locaux, augmentation et formation du personnel, etc.) ;
5. Assurer la qualité des offres d'accueil extrafamilial.

3.2.2 Besoin d'assurer l'accès au marché du travail pour les parents de 50 ans et plus ainsi que l'actualisation des connaissances sur les évolutions technologiques

Pour les personnes de 50 ans et plus qui se retrouvent au chômage, le risque de chômage de longue durée est important. S'ils ou elles ont des enfants à charge, toute la famille peut se retrouver à risque de pauvreté.

I Offres identifiées

Parmi les offres identifiées, il est possible de citer les mesures générales pour les personnes ayant droit aux indemnités de chômage¹⁹, les prestations transitoires pour les chômeur·euse·s âgé·e·s²⁰, la mesure Pro 50+ du Service public de l'emploi en collaboration avec Pro Senectute, les Pôles insertion+, le job coaching offert par différentes associations, les prestations de Pro Senectute, la permanence sur les nouvelles technologies mise en place par la Croix-Rouge Jeunesse du canton de Fribourg et au niveau fédéral.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation entre le besoin et les offres est jugée moyenne en raison d'un manque d'accessibilité. Les offres ne tiennent pas suffisamment compte du fait que pour les personnes de 45–50 ans qui avaient une vie stable, assurée, il est extrêmement difficile de se retrouver au chômage et de devoir chercher des soutiens ou s'adresser à un service social. Les personnes concernées perdent des connaissances, du temps et se retrouvent en situation précaire. De plus, l'accès aux prestations de soutien peut être difficile pour les personnes concernées, car beaucoup sont en ligne.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Trois pistes principales ont été identifiées lors des ateliers :

1. Assurer l'actualisation des connaissances technologiques non seulement pour les personnes de 50 ans et plus, mais pour toute la population, car certain·e·s jeunes savent utiliser leur smartphone pour surfer sur les réseaux sociaux, mais ils·elles sont perdu·e·s avec la cyberadministration ;
2. Encourager la participation à la formation continue tout au long de la vie active pour favoriser l'employabilité ;
3. Renforcer les mesures de promotion des personnes de 50 ans et plus sur le marché du travail et les projets intergénérationnels.

¹⁹ Loi sur l'assurance-chômage (LACI) du 25 juin 1982.

²⁰ Loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra) du 19 juin 2020.

3.3 Education, formation et culture



Education, formation et culture

- *Besoins* : dans cette dimension, renforcer et nourrir les liens constituent le besoin essentiel. Des liens sont à développer dans les transitions importantes au début et à la fin de l'école obligatoire, tant au sein du réseau de professionnel-le-s, qu'entre les intervenant-e-s et les familles. Les liens sont aussi à préserver en cas d'événement important comme un divorce. Il est par ailleurs nécessaire pour les familles de tisser des liens dans leur environnement proche. Pour finir, les parents et futur-e-s parents ont besoin de soutien et d'informations en matière de parentalité pour qu'ils-elles développent au mieux les liens avec leurs enfants.
- *Adéquation* : l'adéquation entre les offres et les besoins est jugée moyenne. Il y a un manque d'offres pour certains besoins. Pour d'autres, il y a un manque de coordination formelle entre les offres existantes. De plus, l'accessibilité aux offres existantes n'est pas garantie, notamment pour les familles allophones, celles issues de la migration, habitant dans des régions périphériques ou disposant de moyens financiers limités.

3.3.1 Besoin d'assurer les transitions

Avec la croissance des enfants, les familles font face à des transitions importantes qu'il s'agit de soutenir afin qu'elles se passent au mieux. Il s'agit des transitions :

- Entre la petite enfance et le début de la scolarisation (notamment le lien entre les structures d'accueil extra-familial et l'école). Lorsque les enfants entrent à l'école, les familles doivent notamment faire face à une différence importante en matière d'organisation de la garde. Elles passent d'un seul lieu d'accueil assurant toute la journée, à des structures distinctes (école/accueil extrascolaire/accueil privé) assurant chacune certains moments, parfois dans des lieux différents et sans forcément de coordination mutuelle.
- À la fin de la scolarité obligatoire, notamment pour les jeunes en difficulté. La fin de la scolarité obligatoire est un moment charnière pour les jeunes et particulièrement éprouvant pour les familles qui doivent s'assurer que leur enfant trouve une solution de formation qui lui convienne.

I Offres identifiées

Dans le domaine de la petite enfance²¹, les offres identifiées sont les prestations mises en œuvre par espacefemmes, les services de puériculture, l'Association pour l'éducation familiale, les Centres d'animation de quartier, la Maison de la petite enfance, Espace famille, l'Office familial ou encore le Service éducatif itinérant. Fribourg pour tous peut également informer et orienter les familles vers les offres existantes.

Le dispositif d'aide aux jeunes en difficulté, la Plateforme Jeunes, les prestations du Service de l'orientation professionnelles, Rock your life (mentorat par les pairs), la mesure Avenir 20-25 (soutien à l'insertion professionnelle des jeunes sans formation reconnue), l'offre de raccordement de l'Union patronale et le programme Envole-moi pour mineur-e-s et jeunes jusqu'à 25 ans issu-e-s de l'asile sont les principales offres répertoriées pour la transition à la fin de la scolarité obligatoire. Fribourg pour tous peut également informer et orienter les familles vers les offres existantes.

²¹ Une plateforme cantonale réunissant divers services de l'État, ainsi que des professionnel-le-s actif-ve-s dans le domaine de la petite enfance est en train d'élaborer un concept cantonal « Encouragement précoce ».

I Évaluation de l'adéquation

Pour la petite enfance, l'adéquation entre le besoin et les offres est jugée faible principalement en raison de l'accessibilité. La transition entre la petite enfance et l'école n'est en effet pas systématiquement formalisée. Elle fonctionne principalement sur des interconnaissances personnelles. Un cloisonnement important est observé entre les accueils préscolaires (majoritairement privés), l'école (relevant de la Direction de la formation et des affaires culturelles) et les accueils extrascolaires (relevant du dicastère en charge du domaine social dans les communes).

L'adéquation entre le besoin et les offres pour la transition à la fin de l'école obligatoire est jugée moyenne, car les offres existent, mais elles sont surchargées (disponibilité). En outre, elles ne sont pas accessibles pour tou-te-s les jeunes de la même façon, en particulier les jeunes issu-e-s de la migration, ainsi que sur tout le territoire du canton. Il a été rappelé que l'accès à une solution de formation n'est pas seulement un besoin, mais également un droit. En outre, beaucoup de parents ne sont pas suffisamment informés quant aux possibilités après l'école obligatoire. Finalement, les offres manquent de visibilité.

En revanche, en ce qui concerne les jeunes avec des besoins particuliers, l'adéquation est jugée faible, car il manque d'offres de formation à disposition des jeunes qui ne sont pas au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Pour la petite enfance, les pistes d'amélioration énoncées lors des ateliers sont les suivantes :

1. Formaliser le lien entre les accueils préscolaires, l'école et les accueils extrascolaires ;
2. Informer davantage les familles ;
3. Mieux soutenir certaines structures, voire en développer ou en créer, comme les écoles maternelles, les « Spielgruppen » ou les haltes garderies. Ces deux dernières structures offrent aux familles une plus grande flexibilité en accueillant les enfants pour de petits moments, sans obligation de régularité.

Pour la transition à la fin de l'école obligatoire, les pistes d'amélioration avancées sont :

4. Augmenter les places dans les offres existantes ;
5. S'assurer de la disponibilité des offres sur l'entier du territoire ;
6. Améliorer la communication à propos des offres existantes, en particulier auprès des publics plus difficiles à atteindre, comme les familles issues de la migration ;
7. Garantir que tou-te-s les jeunes aient les mêmes possibilités d'accéder aux prestations ;
8. Mettre sur pied une détection précoce des jeunes en difficulté au cycle d'orientation. Une personne de l'orientation professionnelle ou un-e autre professionnel-le du domaine de l'insertion pourrait par exemple participer aux entretiens de parents au CO ;
9. Développer des offres de formation pour les jeunes ayant des besoins particuliers qui ne sont pas au bénéfice d'une rente AI.

3.3.2 Besoin de soutenir les compétences en parentalité

Certains parents se retrouvent démunis face à leur(s) enfant(s) et manquent de compétences, de temps, de formation, de contacts ou de réseau pour assumer leur fonction dans l'éducation, la formation et la culture de leur(s) enfant(s). Il y a donc un besoin de soutenir les compétences des parents et futurs parents sur la parentalité (qu'est-ce que signifie accueillir un enfant, comment tenir le budget d'une famille, que faire en cas de divorce, etc.).

Il existe également un besoin de détection précoce pour les enfants présentant des difficultés qui ne correspondent pas aux mesures que le Service de l'enfance et de la jeunesse peut mettre en place (les enfants qui passent « sous le radar »). Par ailleurs, il s'est posé la question de quelle mesure serait à mettre en place pour des parents qui ne veulent pas voir/admettre que leur enfant a besoin de soutien.

I Offres identifiées

Différentes structures sont actives dans le domaine du soutien à la parentalité, parmi les principales offres identifiées, on retrouve les prestations de l'Association pour l'éducation familiale, de l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO), des Services de puériculture, de l'Association JeunesParents, d'espacefemmes, de l'association PanAae, de l'Office familial, des sage-femmes (pré-conception et conception), de l'Association Pro Junior, de l'Association Ex-expression, du Service éducatif itinérant ainsi que les mesures prévues dans la stratégie coordonnée en faveur de la petite enfance dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation entre le besoin et les offres est jugée comme faible car l'accessibilité n'est pas assurée. Plusieurs offres existent, elles sont cependant concentrées sur la Ville de Fribourg. Les parents et futurs parents ne les connaissent pas suffisamment. Les informations à disposition des futurs parents sur la réalité de la parentalité font défaut. Un manque de soutien aux parents dans l'éducation des enfants peut également être constaté. Il arrive, par exemple, que des enfants de quatre ans entrent à l'école avec des retards de développement.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes identifiées lors des ateliers sont les suivantes :

1. Renforcer le domaine de la périnatalité et de la petite enfance, lequel est perçu comme le champ le moins développé de la politique fribourgeoise des familles ;
2. Développer les collaborations entre les organisations actives dans ce domaine afin de créer un réseau ;
3. Valoriser et mieux soutenir les visites des sage-femmes avant la naissance ;
4. Accroître les informations aux familles avant la naissance de leur(s) enfant(s) ;
5. Faire bénéficier les futurs parents d'une préparation physique, psychologique et matérielle ;
6. Mener une réflexion sur la manière de repérer précocement les familles qui rencontrent des difficultés, mais qui passent « sous le radar » des mesures du Service de l'enfance et de la jeunesse ;
7. Réfléchir aux mesures à mettre en place pour des parents qui ne veulent pas voir/admettre que leur enfant a besoin de soutien ou qu'eux-mêmes devraient être soutenus.

3.3.3 Besoin de prendre en compte les besoins spécifiques

Certain·e·s enfants présentent des besoins spécifiques qui nécessitent plus d'accompagnement (1 :1). Ces besoins doivent être pris en compte dans les structures d'accueil extrascolaire ainsi que dans les écoles. Les parents de ces enfants ont également besoin d'être soutenus.

I Offres identifiées

Les prestations du Service éducatif itinérant, de Santé Psy (qui va prochainement éditer une brochure pour les enfants de zéro à quatre ans à l'intention des professionnel·le·s), des services de puériculture, l'allocation fédérale de prise en charge²², le service de relève de Pro Infirmis sont les principales offres identifiées pour ce besoin (cf. sections 3.1.2, 3.2.1 et 3.6.1).

Au niveau des bases légales, il existe notamment la Loi sur la personne en situation de handicap (LPSH) et la Loi sur la scolarité obligatoire.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation est jugée faible à cause d'un manque de disponibilités. Il n'y a pas d'offre pour les enfants entre zéro et quatre ans car celles-ci sont conditionnées à un diagnostic. Or, il a été décidé de ne pas réaliser de diagnostic avant l'âge de quatre ans. Par ailleurs, les structures d'accueil extrafamilial n'ont pas assez de moyens pour assurer le soutien des enfants avec des besoins spécifiques (cf. section 3.2.1).

En ce qui concerne les parents, l'allocation fédérale de prise en charge n'est pas une solution sur le long terme. Il manque un soutien pour les parents au quotidien (cf. section 3.1.2 et 3.6.1).

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Deux pistes pour améliorer la situation ont été identifiées lors des ateliers :

1. Améliorer le soutien aux parents au quotidien ;
2. Améliorer la prise en charge et garantir l'accès aux offres.

3.3.4 Besoin de permettre à l'enfant de s'approprier son identité de genre

L'enfant a besoin de s'approprier son identité de genre. Les parents et les professionnel·le·s ne prennent pas toujours en compte le genre vécu par l'enfant en grandissant. Les enfants, les parents, les professionnel·le·s, en particulier les enseignant·e·s, peuvent être démuni·e·s face aux questions d'identité de genre. Ils·elles manquent d'information et de sensibilisation.

I Offres identifiées

Des offres existent principalement hors canton. Il y a la Fondation Agnodice ou l'association pour les Familles Arc-en-ciel, mais elles ne sont pas présentes dans le canton de Fribourg.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation entre le besoin et les offres est jugée faible en raison d'un manque de disponibilité. Aucune offre n'a été identifiée spécifiquement pour le canton de Fribourg. Il a plutôt été fait référence à des offres ou des projets pour l'ensemble de la Suisse ou d'autres cantons.

²² Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches du 20 décembre 2019.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Trois pistes ont été évoquées lors des ateliers :

1. Former les professionnel·le·s à une meilleure prise en considération de l'identité sexuelle des enfants ;
2. Développer le soutien et les conseils pour les enfants, les parents et les professionnel·le·s ;
3. Répertoire les offres existantes dans d'autres cantons (Vaud, Valais²³) ou au niveau national et évaluer la possibilité de reprendre ce qui existe déjà.

3.3.5 Besoin d'assurer le lien entre les parents et les enfants en cas de séparation

Il existe un risque de détérioration du lien entre parent(s) et enfant(s) en cas de séparation des parents. Il manque notamment des informations sur la façon d'assurer une relation de qualité avec un enfant si on ne vit pas avec lui et comment assurer les échanges à propos des besoins de l'enfant si les parents ne vivent pas ensemble. Pour ces raisons, il y a besoin de s'assurer que ce lien persiste et reste de qualité malgré la fin du couple parental.

I Offres identifiées

Parmi les principales offres identifiées se trouvent les prestations des Justices de Paix, du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), du Point rencontre, de l'Office familial, du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, du Service éducatif itinérant, le Vade-mecum sur la séparation et le divorce des couples mariés, ainsi que le projet de Consensus parental actuellement en développement.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation est jugée moyenne pour des raisons de qualité. Même si beaucoup de développements ont eu lieu ces dernières années par le SEJ et les Justices de Paix, un manque de réseau et de suivi a été relevé.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées lors des ateliers :

1. Clarifier les mandats donnés par le SEJ pour l'observation dans les familles ;
2. S'inspirer du modèle dit « de Cochem » pour développer des prestations en cas de séparation ou de divorce ;
3. Imaginer des solutions flexibles dans les structures d'accueil extrafamilial, lorsque les parents sont divorcés (ex. un·e enfant peut disposer d'une place d'accueil extrafamilial un vendredi après-midi sur deux, car il·elle est pris·e en charge une fois par son papa qui peut le·la récupérer à midi et l'autre fois, il·elle va chez sa maman qui travaille jusqu'au soir.) ;
4. Organiser des prestations d'information à la population en matière de séparation et de divorce, sur la base du récent Vade-mecum élaboré par Fribourg pour tous, le Bureau de l'égalité et l'Office familial.

²³ Ex. Canton du Valais (11.01.2022). Plan d'action et lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ+. Conférence de presse [en ligne].
https://www.vs.ch/web/communication/detail?groupId=529400&articleId=14664365&redirect=https://www.vs.ch/web/home%3Fp_id%3Dcom_liferay_asset_publisher_web_portlet_AssetPublisherPortlet_INSTANCE_vUFI3Jlrl5Uc%26p_p_lifecycle%3D0%26p_p_state%3Dnormal%26p_p_mode%3Dview (consulté le 17 mars 2023).

3.3.6 Besoin d'assurer l'accès aux activités extrascolaires (prix et lieu)

Par les activités extrascolaires, les familles peuvent exercer leur fonction de socialisation des enfants car elles favorisent notamment les rencontres, le lien social et l'intégration. Les enfants y ont également la possibilité de renforcer leurs ressources et d'être acteurs de la société.²⁴

L'accès aux activités extrascolaires peut être compliqué pour les familles précaires ou dans les zones rurales où les offres sont parfois moindres. C'est pourquoi, il existe un besoin d'assurer un accès aux activités extrascolaires à toutes les familles sur l'entier du territoire.

I Offres identifiées

Le Festival Juvenalia, Bulle bouge, l'AG Culturel, la CarteCulture, le projet Culture & école, les prestations de Pro Junior ainsi que les soutiens ponctuels de différentes associations pour la participation à des activités extrascolaires sont les principales offres identifiées pour ce besoin.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation entre le besoin et les offres est jugée moyenne, car lacunaire en termes d'accessibilité. Il existe un grand nombre d'offres, toutefois certaines familles, en particulier celles qui sont en situation de précarité juste au-dessus de l'aide sociale, comme certaines familles migrantes, n'y ont pas accès faute de moyens suffisants. L'une des grandes lacunes réside dans le fait que ces familles accèdent aux activités extrascolaires uniquement par le soutien d'associations, car il n'existe pas d'offre cantonale. Il a par ailleurs été estimé que la nouvelle loi scolaire n'atteint pas son objectif parce qu'elle ne garantit pas l'égalité des chances. En effet, tou·te·s les enfants n'ont pas accès à toutes les activités car certaines engendrent des frais (ex. paiement des frais de repas lors des camps de ski), qui peuvent être au-dessus des moyens de certaines familles, alors que d'autres pas (ex. les balades en forêt où les enfants peuvent amener leur propre pique-nique).

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes d'amélioration mentionnées lors des ateliers sont les suivantes :

1. Assurer une coordination cantonale dans ce domaine ;
2. Créer et mettre à jour régulièrement un site Internet pour les familles à l'image de vaudfamilles.ch ;
3. Prévoir un accompagnement pour certaines familles afin qu'elles osent se rendre aux activités scolaires.

3.3.7 Besoin de lieux adaptés aux familles

Les espaces publics ne sont pas toujours adaptés aux besoins des familles (espaces verts, sécurisé, privatisation de place de jeu). Ceci implique moins d'échanges entre les familles et les générations ainsi que moins de possibilités de socialisation.

Par ailleurs, il manque des lieux d'accueil pour les familles où elles peuvent trouver facilement des informations et rencontrer d'autres familles. Pour finir, il y a peu d'espaces appropriés pour que les jeunes de 14 et 20 ans puissent se retrouver.

²⁴ Commission de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg (CEJ)(2018). Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg – Guide de bonnes pratiques à l'attention des communes 2018-2021, Fribourg, p. 20.

I Offres identifiées

Parmi les offres identifiées se trouvent la Maison de la petite enfance, l'Espace famille, le Centr'Anim du Service de l'enfance et de la jeunesse de Bulle, les Centres pour les jeunes dans la partie alémanique du canton, les prestations de l'association REPER (Centres d'animation socioculturelle), les Cafés parents-enfants, des cours pour les parents, le projet d'intégration Coucou à Morat.

I Évaluation de l'adéquation

Concernant les espaces publics adaptés aux besoins des familles, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer l'adéquation, car les discussions concernant les offres ont porté sur les lieux d'accueil.


Concernant les lieux d'accueil pour les familles ou les espaces appropriés pour les jeunes, l'adéquation entre le besoin et les offres est jugée faible, car elle dépend de la commune dans laquelle résident les familles (disponibilité). Il existe un certain nombre d'offres, mais uniquement sur initiative communale, il n'y a pas de vision d'ensemble. Il y aurait besoin de lieux dans tout le canton. Certaines communes mettent parfois en place des lieux qui ne sont accessibles que pour leurs habitant·e·s. Les lieux reposent beaucoup sur le bénévolat, ainsi la durabilité n'est pas garantie. Les familles dont les enfants ne sont pas encore scolarisés ont un accès moindre à l'information relative à ce type de lieux.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées lors des ateliers :

1. Elaborer une vision du développement de l'architecture des quartiers avec le vivre-ensemble comme objectif central ;
2. Créer des lieux intergénérationnels, comme des maisons de quartier. Ces lieux proposeraient non seulement des prestations d'accueil, mais également de l'information, des activités et des animations. Il ne s'agit pas de construire de nouvelles places de jeu, mais d'imaginer des lieux de proximité où toutes les générations pourraient se rencontrer et échanger.

3.4 Égalité des genres

	<p>Egalité des genres</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Besoins</i> : la vision actuelle de la politique des familles est très traditionnelle. Il y a un besoin de développer une approche plus égalitaire/équitable des genres dans la politique des familles. - <i>Adéquation</i> : l'adéquation entre offres et besoins est jugée comme moyenne. Concernant le besoin d'une vision égalitaire des genres dans la politique des familles, il manque d'offres concrètes. Pour ce qui est de la violence au sein de la famille, il existe des offres, mais la prise en charge est morcelée et il y a un manque de coordination entre les intervenant·e·s. De plus, les outils et les compétences pour détecter la violence psychique font défaut.
---	--

3.4.1 Besoin de promouvoir une vision/approche égalitaire/équitable de genres

La politique des familles actuelle du canton de Fribourg est perçue comme traditionnelle. La focale est mise principalement sur le modèle traditionnel de la famille et on y évoque uniquement les hommes et les femmes alors qu'il faudrait aujourd'hui parler des genres.

Une politique des familles moderne devrait se focaliser sur l'équité tant dans sa vision que dans sa concrétisation. Il y a un besoin de développer une vision/approche

égalitaire/équitable pour toutes les familles et leurs membres quel que soit, par exemple, leur origine, leur culture, leur croyance et/ou religion, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, dans la politique des familles et dans la société en général.

I Offres identifiées

Les offres identifiées pour répondre à ce besoin sont les mesures de sensibilisation à l'égalité entre les genres dès l'enfance et dans le cadre des activités de jeunesse extrascolaires, la contribution à la plateforme d'information du SECO dédiée à la conciliation travail-famille, le congé paternité augmenté de cinq jours pour le personnel de l'État, les prestations du Bureau de l'égalité homme/femme.

Au niveau des politiques existantes, on peut citer le Plan pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC).

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation entre le besoin et les offres est jugée moyenne principalement car il n'y a pas suffisamment de disponibilités. De manière générale, il y a très peu d'offres concrètes pour répondre à ce besoin. Les offres n'existent pas sur l'ensemble du territoire. Il y a moins d'offres dans les parties plus rurales alors que la problématique y semble plus accentuée. Le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes et de la famille dispose par ailleurs de peu de moyens. La sensibilisation, notamment à l'école, est insuffisante.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées par des participant·e·s à l'étude :

1. Créer ou renforcer les activités de sensibilisation à l'égalité des genres dès l'âge préscolaire puis de manière continue durant toute la scolarité obligatoire et post-obligatoire ;
2. Mettre en place un congé parental plutôt qu'un congé maternité.

3.4.2 Besoin de prévenir la violence au sein de la famille

Il existe un besoin de prévenir la violence au sein de la famille. Dans ce cadre, deux étapes de vie ont tendance à être oubliées, il s'agit du moment où les enfants quittent la maison et au sein des couples âgés. Au départ des enfants, les couples se retrouvent en tête-à-tête et cela peut parfois entraîner de la violence domestique. Il est également important de prévenir la maltraitance et la violence contre les personnes âgées par leurs proches. Le respect de leurs besoins et le traitement avec respect sont importants.

I Offres identifiées

Au niveau des politiques existantes, on peut citer le Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couples et ses impacts sur la famille.

En termes d'offres, il existe la Commission cantonale contre la violence au sein du couple, les prestations de l'association Solidarité Femmes Fribourg, des Centres de consultation LAVI, de l'Office familial ainsi que de l'Association EX-expression, des Ateliers-contes pour les enfants subissant la violence de couple de leurs parents, le Vade-mecum sur la séparation et le divorce. D'autres acteurs comme les sage-femmes, les services sociaux régionaux, le milieu de la santé, les écoles et lieux d'accueil extrafamilial peuvent également agir en cas de violence au sein de la famille''.

I Évaluation de l'adéquation


L'adéquation entre le besoin et les offres est jugée moyenne principalement en raison soucis en matière de qualité de la prise en charge ainsi que d'accessibilité. Il y a des offres existantes et des intervenant·e·s sur le terrain, mais plusieurs difficultés ont été identifiées. En matière de détection, tout d'abord, certain·e·s intervenant·e·s (ex. sage-femmes) ne savent pas toujours où s'adresser si d'éventuels problèmes sont détectés. Il s'agit souvent de violence psychologique qu'il est difficile à prouver. La prise en charge est ensuite morcelée (soins en santé mentale, justice, protection des enfants...). Il y a beaucoup d'intervenant·e·s au moment de la crise et certaines personnes risquent de ne plus s'y retrouver. Un manque de continuité entre aide, protection et autonomie a également été relevé. Cette problématique existe aussi au niveau légal, car il y a très peu de coordination entre le tribunal pénal et civil. Pour finir, l'accessibilité des offres pour les personnes allophones est difficile, car l'interprétariat n'est pas garanti pour tous les prestataires (ex. sage-femmes).

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées lors des ateliers :

1. Former/informer les intervenant·e·s aux outils de dépistage ;
2. Améliorer la coordination entre les intervenant·e·s ;
3. Assurer l'interprétariat.

3.5 Diversité

	<i>Diversité</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins : les familles actuelles se caractérisent par leur diversité. Elles ont besoin que la politique des familles développe des approches et des offres plus intégratives. - Adéquation : il y a un manque d'information auprès des publics cibles et la difficulté pour ces derniers d'accéder à certaines prestations (ex. conseil juridique) à cause de leur prix ou du manque de connaissance de ces offres.

3.5.1 Besoin de clarifier les implications des différentes situations familiales

Les lois actuelles ne sont pas adaptées aux nouveaux types de familles. Les personnes ne sont pas assez informées de la situation au niveau juridique et elles n'anticipent pas assez les éventuelles conséquences de leur mode de vie (en particulier les couples non mariés avec un ou des enfant). Il existe un besoin de clarifier les implications (ex. au niveau des droits aux assurances sociales, lors d'une séparation, d'un décès) pour :

- Un couple non marié avec un ou des enfant(s) ;
- Un couple recomposé (droits des « beaux-parents ») avec un ou des enfant(s).

I Offres identifiées

Les prestations de l'Office familial, de Solidarité femmes, de Caritas Fribourg (en particulier les conseils pour des questions juridiques), les formations privées et ponctuelles, ainsi que la permanence juridique bénévole des étudiant·e·s de l'Université sont les offres identifiées pour répondre à ce besoin.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation est jugée faible principalement en raison de la faible disponibilité (peu d'offres) et de l'accessibilité. Après un décès, il y a un délai de 30 jours avant d'obtenir une rente (LPP) lorsque l'on n'est pas marié. De plus, les personnes ne savent souvent pas qu'elles ont droit à une rente. Hormis les premiers conseils généraux qui peuvent


être donnés par l'une ou l'autre association, les conseils juridiques approfondis sont peu accessibles aux personnes qui disposent de moyens limités.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Selon les personnes interrogées, le droit devrait être mieux construit pour prendre en compte les nouveaux types de familles. Les pistes d'amélioration énoncées sont les suivantes :

1. Réfléchir à l'introduction, au niveau cantonal, d'un mariage light, à l'image du PACS français, afin que les couples qui ne souhaitent pas se marier soient mieux protégés ;
2. Renforcer les offres de conseil, en particulier les conseils juridiques ;
3. Institutionnaliser la collaboration interdisciplinaire et légiférer en matière de médiation et de conseil dans les cas litigieux.²⁵

3.6 Santé

	Santé
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Besoins</i> : dans le domaine de la santé, il y a d'une part un besoin d'un accès aux soins pour toutes les familles (allophones, issues de la migration, en situation de précarité...) et à tous les types de soins (généralistes, urgences, dentaires...). D'autre part, la promotion de la santé et la prévention sont essentielles, notamment en matière de violence domestique, de santé psychique, en particulier lors d'événements importants (arrivée d'un enfant, chômage, départ des enfants de la maison...), et de santé sexuelle pour toutes les générations. - <i>Adéquation</i> : l'adéquation entre offres et besoins est jugée moyenne à faible. Parmi les offres existantes, il y a un besoin de développer certaines prestations (ex. pédopsychiatrie) et d'améliorer l'accès pour certains groupes cibles (personnes issues de la migration). De façon générale, il y a un besoin de coordination entre les offres existantes. Finalement, il manque d'offres pour la promotion et la prévention de la santé sexuelle.

3.6.1 Besoin d'assurer la promotion de la santé psychique et la prévention

Dans une famille, plusieurs événements ou périodes de vie peuvent impacter la santé psychique de ses membres. Elle peut tout d'abord être mise à l'épreuve avec l'arrivée d'un enfant. Les problèmes ne sont pas toujours détectés ni pris en charge. Ensuite, lors d'événements marquants (ex. divorce), les interventions auprès des enfants qui en ont besoin peuvent se faire tardivement et impacter leur développement. Lors du départ des enfants de la maison, les parents peuvent se retrouver seuls et désorientés en raison du manque de liens sociaux, de l'absence de travail ou de famille proche. La santé psychique risque de se détériorer. Enfin, le travail du care, auprès des enfants, des petits-enfants et de ses propres parents est principalement assumé par les femmes. Il est souvent invisible et peu reconnu. Il peut provoquer des effets sur la santé, comme l'épuisement, le stress ou l'inquiétude. En même temps, la santé mentale et les soins psychiatriques sont encore tabous dans les familles.

²⁵ COFF (2022). Parentalité et quotidien des enfants dans les arrangements familiaux multilocaux, Recommandation aux divers acteurs au niveau national, cantonal et communal, Berne.

Il y a dès lors un besoin d'assurer la promotion de la santé psychique et la prévention pour :

- Les jeunes parents
- Les enfants (en général, mais aussi lors d'événements marquants comme une séparation) ;
- Les parents restés seuls suite au départ des enfants de la maison ;
- Les personnes réalisant un travail de care.

I Offres identifiées

Pour les jeunes parents, les offres importantes mentionnées lors de notre démarche étaient les services de puériculture, le soutien par les sage-femmes et les prestations de l'association JeunesParents.

En ce qui concerne la promotion de la santé psychique et la prévention pour les enfants en général, l'équipe pluridisciplinaire Psymobil qui intervient à domicile ou dans les foyers socio-éducatifs a été mentionnée ainsi que les prestations de Santépsy.ch – de même qu'une brochure bientôt publiée sur la santé mentale des enfants entre 0 à 4 ans à l'intention des professionnel·le·s. En outre, des prestations intercantionales telles que ciao.ch ont été citées. Concernant le soutien des enfants notamment en cas d'événements marquants l'offre de l'Association Point rencontre qui met en place des visites accompagnées lors des séparations parentales, ainsi que les prestations de la fondation As'trame qui accompagne les enfants lorsqu'un décès, une séparation ou une maladie ont été mentionnées.²⁶

Pour les personnes effectuant un travail de care, il existe plusieurs prestations offrant du répit ou un soutien comme les bons de respiration Chaperon Rouge de la Croix-Rouge fribourgeoise, la hotline Proch'écoute ou le service de relève de Pro Infirmis.²⁷

De manière générale, les prestations du réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), de l'Office familial (ex. conseil pour les couples), de l'Association pour l'éducation familiale, de l'Association REPER, du Service de l'Enfance et de la Jeunesse, et des prestations nationales (ex. Pro Juventute) ou d'autres cantons (ex. Santé Bernoise) étaient considérées comme des offres pertinentes dans ce domaine sur lesquelles on peut s'appuyer afin de répondre à ce besoin.

En outre, le Programme cantonal Alimentation, activité physique, santé mentale, le concept et le plan de mesures Senior+ (pour tout ce qui concerne les proches aidant·e·s des personnes âgées), le concept santé à l'école et la stratégie santé sexuelle ont été identifiées comme des bases politiques pertinentes en lien avec ce besoin.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation a été jugée moyenne à faible en raison de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des offres. Il existe certes diverses offres, mais cet éventail doit être

²⁶ Un projet pilote du canton du Valais, qui utilise le modèle du « consensus parental » et repose sur la collaboration de l'ensemble des acteurs concernés par une séparation parentale pour aboutir vers une solution concertée entre les parents a été mentionné. Cf. <https://www.famille-vs.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-pour-la-famille/consensus-parental-lors-de-separation/projet-pilote-dans-le-bas-valais-551/> (consulté le 17 mars 2023).

²⁷ Autres offres en lien avec cette thématique disponibles sur : Blueprint. Trouver un projet [en ligne]. <https://www.ofsp-blueprint.ch/trouver-un-projet?f%5B0%5D=departments%3A58&f%5B1%5D=regions%3A5> (consulté le 17 mars 2023).

développé. Les difficultés d'accès au soutien psychologique et psychiatrique pour les requérant·e·s d'asile ont notamment été relevées. L'offre en pédopsychiatrie est également jugée insuffisante.²⁸ Selon les personnes interrogées, il manque des offres visant à combattre les tabous autour de la santé mentale et les soins psychiatriques. Les personnes interrogées considèrent également que la coordination entre les offres de soutien formelles (ex. par des organisations publiques et privées) et informelles (ex. l'entourage) est problématique. Les offres pour soulager les personnes effectuant un travail de care étaient jugées inadéquates surtout en ce qui concerne le soutien au quotidien. Enfin, l'éventail des soins en matière de santé psychique serait également doté de ressources en temps insuffisantes pour traiter les cas complexes.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Cinq pistes pour l'amélioration de l'adéquation ont été identifiées lors des ateliers :

1. Améliorer la coordination entre les différentes offres, mais aussi entre les systèmes formel et informel ;
2. Garantir les ressources personnelles pour la prise en charge des situations complexes ;
3. Investir davantage dans la levée des tabous sur la santé mentale et les soins psychiatriques ;
4. S'appuyer sur des offres de qualité existant au niveau national ou dans d'autres cantons (assurer la qualité de ces offres) ;
5. Améliorer les offres visant le soutien aux proches aidant·e·s.

3.6.2 Besoin d'assurer l'accès aux soins pour les familles

Pour préserver la santé d'une famille, l'accès aux services de santé doit être garanti pour tous les types de familles. Les familles doivent avoir accès aux soins de santé ambulatoires et hospitaliers. Pour l'instant, il y a toutefois, selon les personnes interrogées, une pénurie de pédiatres, les services d'urgence des hôpitaux sont constamment surchargés et la hotline de conseil KidsHotline n'est non seulement pas gratuite, mais renvoie en général systématiquement aux services d'urgence, ce qui entraîne une surcharge supplémentaire de ces derniers. Il en résulte que les familles issues de régions rurales ou de la partie alémanique du canton (où la densité de l'offre est moindre), les personnes allophones ainsi que les familles touchées par la pauvreté peinent à accéder aux offres de soins. En conséquence, ces dernières doivent être améliorées afin de garantir un accès égalitaire sur l'ensemble du territoire, dans toutes les langues et pour toutes les catégories de revenus.

I Offres identifiées

Selon les participant·e·s aux ateliers, Fri-santé constitue une offre clé permettant de répondre à ce besoin. Cette offre vise l'amélioration de l'accès et l'intégration au système de santé pour les personnes en situation de vulnérabilité. La nouvelle organisation de la médecine scolaire Frimesco, ainsi que les prestations de l'Office Familial ou les services de puériculture (ex. du Croix-Rouge fribourgeoise) ont également été mentionnés en tant qu'offres importantes qui facilitent l'accès aux soins pour les familles. D'autres offres soutiennent par ailleurs l'accès au système de soin pour les personnes allophones tels que les cours de langue fide portant sur la grossesse, la

²⁸ Ce sujet n'est pas spécifique au canton de Fribourg, mais actuellement discuté au niveau fédéral. Cf. OFSP (24.11.2022). Soins psychiatriques :enfants et adolescents en ligne]. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-im-bereich-psychische-gesundheit/postulat-massnahmen-im-bereich-psychische-gesundheit1/kinder-und-jugendliche.html> (consulté le 17 mars 2023).

naissance et la petite enfance, les bons pour l'interprétariat du Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme, les cours de langues ou les rencontres femmes-enfants organisées par l'association espacefemmes ainsi que les prestations de l'association PanAae.

Afin de garantir une couverture sur l'ensemble du territoire, la planification des soins a été mentionnée comme mesure importante. Un travail sur la clarification des besoins pour la prise en charge médicale des enfants est également en cours à l'interne de la DSAS. Pour répondre aux besoins des familles allophones, le programme d'intégration cantonal (PIC) est une base importante.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation est jugée moyenne à faible en raison d'une qualité lacunaire et d'un manque de durabilité. De nombreuses offres existent, cependant elles ne sont pas coordonnées et il existe des doublons. Bien qu'il y ait des offres qui visent l'amélioration de l'accès pour les personnes allophones, l'interprétariat (communautaire) doit souvent être organisé au cas par cas et son financement n'est pas assuré pour l'ensemble des prestataires (ex. financement de l'interprétariat lors des consultations médicales, mais pas pour les consultations des sage-femmes). En outre, les intervenant·e·s dans le domaine de la santé n'ont pas assez de temps pour la prise en charge lors des situations complexes rencontrées par les familles. Les professionnel·le·s ne disposent pas non plus des compétences nécessaires afin d'intervenir auprès certains groupes cibles (ex. personnes issues de la migration). Certaines familles auraient en outre besoin d'un accompagnement vers les différentes offres (ex. familles allophones, personnes avec des problèmes psycho-sociaux). Si cela s'inscrit dans un contrat de prestations, les professionnel·le·s sont rémunérés pour cet accompagnement. Cependant, la rémunération prévue est souvent insuffisante. De plus, il existe différents professionnel·le·s qui effectuent un tel accompagnement de leur propre initiative – sans contrat de prestations et donc sans indemnisation.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées lors des ateliers :

1. Améliorer le travail en réseau et la coordination afin d'éliminer des éventuels doublons et d'assurer une continuité dans la prise en charge des familles ;
2. Former les professionnel·le·s de la santé pour le travail avec les différents groupes cibles, telles que les personnes issues de la migration ou des personnes souffrant de troubles psycho-sociaux ;
3. Garantir l'interprétariat (communautaire) aux personnes allophones pour toutes les prestations des soins ;
4. Envisager l'extension des prestations d'accompagnement et garantir la rémunération adéquate de ces prestations.

3.6.3 Besoin d'assurer la promotion de la santé sexuelle et la prévention

Ils existent toujours beaucoup de tabous autour la santé sexuelle dus à des différences cultures ou un manque de connaissances et de sensibilisation. Ainsi, la promotion de la santé sexuelle et la prévention en lien avec celle-ci constituent un besoin clé des familles. La promotion de la santé sexuelle de toutes les générations et la prévention doivent donc être assurées.

I Offres identifiées

Lors des ateliers, différentes offres ont été identifiées telle que les prestations du centre Empreinte qui est actif dans la prévention du SIDA et des infections sexuellement transmissibles (IST), celles du Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) ainsi que de l'association REPER.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation est jugée faible en raison d'un manque de disponibilité. Il n'y a pas assez d'offres par rapport aux demandes. Pour la période de l'école obligatoire, la situation a été jugée moins grave. Les lacunes ont principalement été constatées au niveau post-obligatoire. De plus, les offres existantes ne prennent pas suffisamment en compte les nouveaux thèmes liés à la santé sexuelle. Il s'agit par exemple des questions d'orientation ou d'identité de genres (cf. chapitre 3.3.4) ou de la santé sexuelle des personnes en institution (personnes en situation de handicap ou personnes âgées). Les personnes interrogées critiquent également le manque de communication ciblée pour les offres existantes – une communication ciblée serait importante pour anticiper d'éventuels tabous, mais aussi pour rendre les offres accessibles au niveau de la langue. Elles voient également un manque d'offres qui visent à briser les tabous autour la thématique auprès les multiplicateur·trice·s (ex. enseignant·e·s). L'éducation sexuelle dans le contexte scolaire est du ressort des communes et des cercles scolaires. Il existe à l'heure actuelle un concept qui contient le nombre de périodes recommandé pour chaque degré, mais il subsiste de fortes disparités entre les écoles et entre les parties francophone et germanophone du canton.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées lors des ateliers :

1. Travailler sur les tabous liés à la thématique auprès des multiplicateur·trice·s (ex. enseignant·e·s) et des familles ;
2. Former les multiplicateur·trice·s (ex. enseignant·e·s) à la thématique pour qu'ils puissent l'intégrer dans leur travail quotidien ;
3. Augmenter la capacité des offres existantes ;
4. Favoriser la collaboration entre les professionnel·le·s.

3.6.4 Besoin d'assurer la prise en charge des enfants adultes avec des besoins spécifiques lorsque leurs parents vieillissent

Pour les familles ayant un enfant avec des besoins spécifiques, il arrive généralement un moment où les parents ne peuvent plus s'en occuper (ex. parce qu'ils vieillissent et ont également besoin de soutien ou en cas de décès). Il est donc nécessaire d'offrir aux enfants ayant des besoins particuliers une solution de continuité à la prise en charge par leurs parents.

I Offres identifiées

Lors offres identifiées sont les prestations du réseau institutionnel fribourgeois pour les personnes adultes en situation de handicap en matière d'hébergement, de travail, d'occupation ainsi que l'accompagnement à domicile ou sur le lieu du travail.²⁹


I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation des offres pour répondre au besoin est jugée faible. Ils n'existent pas assez d'offres qui y répondent.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Pour ce besoin, il s'agit principalement de créer des offres.

3.7 Génération

	Génération
	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="651 719 1474 853">– <i>Besoins</i> : les familles ont besoin de développer les échanges entre les différentes générations pour pouvoir exercer leurs fonctions économique, affective et de solidarité, de gestion et de transmission du patrimoine et des valeurs, ainsi que de socialisation. <li data-bbox="651 860 1474 987">– <i>Adéquation</i> : l'adéquation entre les offres et les besoins est jugée moyenne à bonne. Globalement, la difficulté est d'atteindre les publics cibles avec les offres existantes. En outre, la question des échanges intergénérationnels n'est pas suffisamment prise en compte dans l'urbanisme.

3.7.1 Besoin de créer des opportunités pour l'échange entre les générations

Selon les personnes interrogées, il existe un manque d'échange intergénérationnel, notamment au sein des familles, qui peut engendrer un manque de compréhension mutuelle et des difficultés pour les membres à se soutenir dans leurs fonctions familiales, comme les fonctions de solidarité ou de transmission du patrimoine (ex. valeurs). Le besoin de créer des opportunités pour favoriser les échanges intergénérationnels a été identifié.

I Offres identifiées

Au niveau des politiques existantes, on peut citer la Loi sur les seniors, le concept et le plan de mesures Senior+, notamment le soutien financier cantonal aux projets intergénérationnels. Plusieurs offres ont également été identifiées comme les prestations de Pro Senectute (ex. Senior dans les classes), de la Croix-Rouge fribourgeoise (ex. Permanence pour les seniors sur les nouvelles technologies), de l'association REPER, le projet Couleur Jardin du Foyer de la Rose des Vents ou encore les quartiers intergénérationnels (ex. à Marly).

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation est jugée comme moyenne à bonne – le souci réside principalement au niveau de l'accessibilité et de la durabilité. Il existe un certain nombre d'offres. Toutefois, la difficulté est d'atteindre les personnes âgées. En outre, beaucoup d'offres, en particulier les projets intergénérationnels, sont ponctuelles et leur continuité n'est pas garantie. Au niveau de l'urbanisme, il est ressorti qu'il manque de quartiers

²⁹ Service de la population et des migrants du canton de Fribourg (23.01.2023). Les prestations des institutions spécialisées [en ligne]. <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/parcours-de-vie/institutions-pour-personnes-en-situation-de-handicap/les-prestations-des-institutions-specialisees> (consulté le 17 mars 2023).

intergénérationnels (ex. proximité entre les EMS et les écoles). Il semblerait qu'il n'y ait pas de volonté politique au niveau cantonal à créer ce type de quartiers.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Concernant les logements et plus généralement l'urbanisme, les pistes avancées par les participant·e·s à l'étude sont les suivantes :

1. Développer des écoquartiers intergénérationnels ;
2. Mettre en place des systèmes d'échange de logement au sein d'un immeuble selon les besoins ;
3. Renforcer les prestations de maintien à domicile.

Concernant les projets intergénérationnels, une des pistes serait de garantir le financement des projets sur le long terme et pas seulement au démarrage.

3.7.2 Besoin pour les familles de se préparer ensemble au vieillissement

Avec le vieillissement des parents, les familles font face ensemble à des tournants (ex. passage à la retraite, perte d'autonomie, entrée en EMS, fin de vie, décès du·de la conjoint·e ou d'un parent, directives anticipées). Il existe encore un certain nombre de tabous au sein des familles autour de ces événements et un besoin d'information pour se préparer ensemble au vieillissement.

I Offres identifiées

Au niveau des politiques existantes, on peut citer la Loi sur les seniors, le concept et le plan de mesures Senior+. Des prestations ont également été identifiées. Il s'agit de celles de Pro Senectute, de VALM, d'Alzheimer Fribourg, de Voltigo – Ligue fribourgeoise contre le cancer, de Proches Aidants Fribourg, du Gérontopôle Fribourg, de WABE, ou encore de l'association Doulas de Fin de Vie.


I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation des offres avec le besoin est jugée comme moyenne à bonne avec encore certains problèmes d'accessibilité. Il existe un nombre important d'offres. Toutefois, les personnes interrogées estiment qu'il s'agit souvent d'offres privées, qui peinent à atteindre leurs publics cibles. Il y a un manque de coordination et de visibilité des offres. Concernant l'entrée en EMS en particulier, un manque d'informations et de communication aux familles (ex. à qui s'adresser, qui paie, qu'en est-il des PC AVS-AI, etc.) est déploré.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les acteurs interrogés ont recommandé de renforcer la coordination et la communication à propos des offres.

3.8 Gouvernance

	Gouvernance
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Besoins</i> : les acteurs de la politique des familles fribourgeoise ont exprimé le besoin d'une clarification des rôles, notamment entre le canton et les communes, d'un renforcement de la coordination, de garanties financières pour les organisations œuvrant en faveur des familles, du développement d'une politique préventive, d'une vision globale de la politique des familles du canton de Fribourg ainsi que la mise en place d'instruments de pilotage (monitoring). - <i>Adéquation</i> : l'adéquation entre les mesures et les besoins est jugée plutôt faible. Il n'y a pas d'actualisation régulière des connaissances sur les familles et leurs besoins. Il y a un manque de vision et de suivi de la mise en œuvre de la politique des familles, ainsi qu'un manque de coordination entre les multiples acteurs agissant pour les familles. L'action des associations œuvrant en faveur des familles n'est pas garantie pour cause de difficultés liées au financement.

Le domaine de la gouvernance est particulier, car il ne s'agit plus ici d'offres à destination des familles, mais d'actions, de mesures ou de stratégies mises en place par l'État. Les critères d'adéquation utilisés jusqu'à présent (ex. disponibilité, temporalité) ne sont pas toujours appropriés pour évaluer les mesures et actions. L'évaluation de l'adéquation est adaptée en conséquence pour les besoins de ce domaine.

3.8.1 Besoin d'actualiser régulièrement les connaissances sur les besoins des familles

Afin que la politique des familles fribourgeoise puisse répondre aux besoins des familles, il est nécessaire de connaître leurs besoins et réalités. Il est également essentiel de tenir compte des différents types de familles et situations familiales ainsi que des différences régionales.

I Offres identifiées

Le rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg (2016), les statistiques sur les familles et la présente étude sur les besoins des familles élaborées dans le cadre du nouveau rapport sur la politique des familles du canton de Fribourg ont été identifiés pour répondre à ce besoin.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation est jugée comme faible pour des raisons de temporalité. Les rapports et statistiques sur les familles sont réalisés à des échéances trop éloignées. Il manque un système pour renseigner régulièrement sur les besoins et les réalités.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Des pistes avancées sont les suivantes :

1. Mettre en place un Observatoire des familles et un monitoring des besoins et des offres ;
2. Demander aux familles quels sont leurs besoins ;
3. Réaliser régulièrement des rapports (échéance à déterminer).

3.8.2 Besoin d'objectifs et de responsabilités clairs pour la politique des familles et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre

La politique des familles a besoin d'objectifs et de responsabilités clairs, d'attribuer les moyens nécessaires leur réalisation et d'assurer une mise en œuvre coordonnée et efficace. En outre, un suivi de la mise en œuvre est nécessaire pour assurer son efficacité. Il a par ailleurs été mentionné qu'il est important travailler en « région » pour tenir compte des contextes et des besoins locaux ainsi que du rôle de relais des communes. Il convient toutefois de tenir compte du risque de créer des inégalités, de morcellement de la politique et de perte de vue globale.

I Offres identifiées

Les interventions suivantes ont été identifiées : les activités de coordination du SASoc et de la DSAS, la Commission pour l'égalité entre hommes et femmes et la famille, la Commission cantonale contre la violence au sein du couple ainsi que le concept cantonal Encouragement précoce actuellement en développement par la plateforme du même nom.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation est jugée comme faible à moyenne. Selon les personnes interrogées, il existe un manque du suivi de la mise en œuvre de la politique et la vision du canton n'est pas claire : quand intervient-il ? quelle est la place du privé et celle du public ?

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées par les acteurs interrogés :

1. S'assurer que les moyens soient à la hauteur des objectifs ;
2. Réfléchir à la nécessité d'une base légale commune (ex. Loi sur l'action sociale) pour assurer la visibilité, la coordination et le financement pour tous ;
3. Promouvoir la transversalité à tous les niveaux ;
4. Assurer une action cohérente entre le canton et les communes ;
5. Approfondir la question de la régionalité de la mise en œuvre de la politique des familles et clarifier le niveau d'information qui doit être centralisé au canton.

3.8.3 Besoin de connaître et de faire connaître les offres existantes à l'intention des familles, d'en garantir l'accès et l'application de leurs droits

Le besoin de faire connaître les offres existantes aux familles ainsi qu'aux professionnel·le·s est ressorti systématiquement. L'atteinte des groupes cibles et l'accessibilité des offres est un enjeu constant. Il existe beaucoup d'offres pour les familles, mais elles ne sont pas centralisées et sont difficilement identifiables par les familles et les professionnel·le·s. En outre, selon les personnes interrogées, beaucoup de familles ne font pas valoir leurs droits (ex. à des aides) pour cause de méconnaissance et de procédures compliquées (ex. au niveau du langage). Cela peut entraîner une précarisation des familles.

Les publics suivants nécessitent une attention particulière :

- Les familles dans des régions alémaniques et/ou rurales, en comparaison aux familles dans les régions francophones et urbaines ;
- Les familles nouvelles dans une région qui ne sont pas affiliées à un réseau ;
- Les familles non traditionnelles (ex. dont le parcours n'est pas linéaire, ne correspondent pas à la famille nucléaire) ;
- Les familles allophones et/ou issus de la migration ;
- Les familles sans statut de résidence sécurisé.

I Offres identifiées

Les offres suivantes ont été identifiées : Fribourg pour tous, le soutien du canton à la plateforme d'information et de conseil sur internet ciao.ch, le site internet supermamans.ch, la cartographie des structures d'accueil de jour du canton de Fribourg mis à disposition par le SEJ, les assistant·e·s sociaux·ales qui accompagnent les familles, l'association Point Rencontre Fribourg.

Au niveau des politiques existantes ont été citées : le Programme cantonal d'intégration (PIC), la stratégie coordonnée en faveur de la petite enfance dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation entre les besoins et les offres a été jugée faible à moyenne. La question des relais pour faire connaître les offres est centrale. Les assistant·e·s sociaux·ales qui accompagnent les familles dans différentes associations, ainsi que les communes sont des relais identifiés par les personnes interrogées. Cependant, les assistant·e·s sociaux·ales ne sont pas formé·e·s sur toutes les thématiques et ne connaissent pas toutes les offres. Plus généralement, les personnes interrogées estiment que les relais existants ne sont pas suffisamment exploités pour atteindre les familles. En outre, les pages du site Internet du canton qui répertorient certaines offres ne sont pas systématiquement mises à jour et sont trop sectorielles.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Au niveau de la communication des offres, les personnes interrogées ont souligné les pistes suivantes :

1. Centraliser l'information, c'est-à-dire d'avoir une plateforme regroupant toutes les offres pour les familles et les professionnel·le·s ;
2. Attribuer de façon claire la responsabilité de répertorier les offres et de tenir la plateforme à jour ;
3. Allouer les moyens nécessaires au fonctionnement de cette plateforme ;
4. Soutenir les associations au niveau cantonal pour mieux faire connaître leurs offres, par exemple avec un appui pour la mise en place de leur site internet ou la confection de flyers ;
5. Identifier et exploiter davantage les relais pour atteindre les familles. À ce titre, les communes et les antennes régionales représentent de réelles opportunités pour atteindre les publics cibles.

3.8.4 Besoin de coordination entre les acteurs

Un manque de coordination a été identifié entre les services cantonaux ainsi qu'entre les différents intervenant·e·s de la politique des familles. Les acteurs travaillent en silo et ne connaissent pas forcément les actions entreprises par les autres intervenant·e·s. Les personnes interrogées déplorent un manque de communication et d'échange. Cela induit un manque de cohérence et d'efficacité des actions menées en faveur des familles. Les synergies ne sont pas non plus suffisamment exploitées. Plus concrètement, la continuité du suivi des familles n'est pas garantie.

I Offres identifiées

Pour répondre à ce besoin, les offres suivantes ont été identifiées : la Plateforme Encouragement précoce, des World Café (ex. Senior, petite enfance) organisés par la Ville de Bulle ou l'association pour l'Education familiale, frisbee, Fribourg pour tous et les prestations de l'association Trait d'union.

I Évaluation de l'adéquation

L'adéquation de l'offre est jugée moyenne à faible principalement à cause d'un manque de durabilité des offres. Des événements pour favoriser la coordination sont organisés et jugés relativement efficaces, mais n'ont pas lieu systématiquement, ce qui réduit leur impact. Certaines institutions assument le rôle de coordination, mais jamais durablement, car elles n'ont en pas le mandat officiel et donc pas les moyens. En outre, les collaborations interpersonnelles sont importantes et efficaces, mais ne permettent pas de garantir la collaboration interinstitutionnelle (ex. perte des connaissances et relations lorsqu'une personne quitte son poste).

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées lors des ateliers :

1. Attribuer un mandat externe pour la coordination et doter le mandataire des moyens nécessaires ;
2. Poursuivre et instituer régulièrement l'organisation de rencontres entre les acteurs/les réseaux.

3.8.5 Besoin d'assurer l'action des associations œuvrant en faveur des familles

Un nombre important d'associations œuvrent en faveur des familles. Cependant, leur action n'est pas garantie. D'une part, car elles doivent composer avec un financement morcelé et souvent de courte durée (sur la base d'un financement par projet) provenant de sources multiples (ex. plusieurs services de l'État, Loterie Romande, autres sources privées...). D'autre part, certaines doivent dans une trop large mesure compter sur l'engagement bénévole. Or, le bénévolat rencontre des limites, concernant leur nombre de volontaires, la durabilité de leur engagement, la qualité de leurs prestations et leur responsabilité. Les bénévoles ne sont souvent pas suffisamment reconnus, soutenus et formés.

Les associations ont besoin de garanties concernant leurs moyens financiers afin d'assurer la durabilité de leur action et de ne pas dépendre des aléas du bénévolat.

I Offres identifiées

Il existe plusieurs sources de financement public : Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, Service de l'action sociale, Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme, Service de l'enfance et de la jeunesse, Promotion Santé Suisse.

Concernant les bénévoles, les offres du Réseau Bénévolat Fribourg³⁰ ont été identifiées.

I Évaluation de l'adéquation

Concernant le financement, l'adéquation des offres et des besoins est évaluée comme faible principalement en raison des lacunes au niveau de la durabilité et la qualité. Tout d'abord, la durée des financements est jugée trop courte par les personnes interrogées. Cela ne permet pas de planifier sur le moyen terme, de pérenniser l'offre ni d'en garantir la qualité, par exemple en engageant du personnel qualifié.

La multiplicité des sources de financement, liée aux petits montants des subventions individuelles, forcent les associations à effectuer les mêmes tâches à plusieurs reprises :

³⁰ Centre de compétences pour le monde associatif, dont la mission est de promouvoir et soutenir les associations et le bénévolat dans le canton de Fribourg, site Internet : <https://www.benevolat-fr.ch/qui-sommes-nous> (consulté le 24 mars 2023).

demande de financement, rapports intermédiaires, rapports finaux. Le temps passé pour ces tâches administratives ne peut pas être investi auprès des familles.

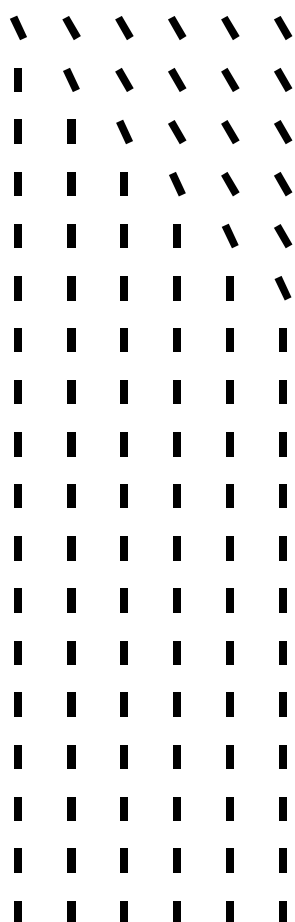
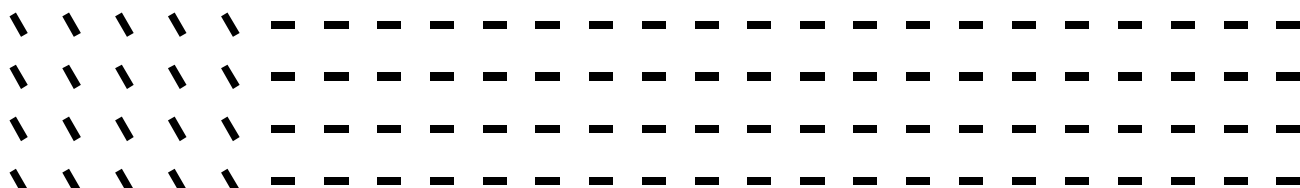
En outre, les subventions dévolues uniquement aux nouveaux projets contribuent à la multiplication des offres, même lorsque celles qui existent sont efficaces. Cela entraîne des doublons et un manque de pérennisation des offres existantes faute de financement.

Finalement, les subventions sont liées à des tâches précises. Or, afin de répondre au mieux au besoin des familles, les associations doivent avoir de la flexibilité dans leur prise en charge des familles. Les financements publics actuels ne permettent pas de répondre à cette nécessaire adaptabilité, propre au travail social.

I Pistes pour l'amélioration de l'adéquation

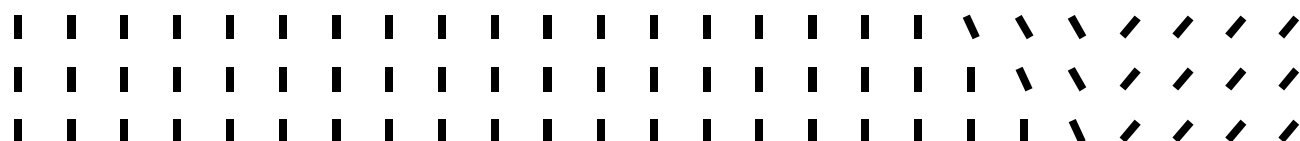
Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées lors des ateliers :

1. Mettre en place une loi-cadre sur l'action sociale dans laquelle le financement des associations serait garanti ;
2. Développer des contrats de prestations pour les offres clés avec des financements sur cinq ans au minimum ;
3. Pour les associations qui ne seraient pas au bénéfice d'un mandat de prestations, mettre en place une coordination entre les sources de financement public afin de faciliter le travail de demandes de financement des associations et que ces dernières puissent mettre le temps gagné à contribution des familles.



4. Conclusion et recommandations

Ce chapitre contient une synthèse des offres existantes et de leur adéquation aux besoins des familles. Des recommandations sont ensuite formulées.



La présente étude sur les besoins des familles contribue au prochain rapport sur la politique familiale globale du canton de Fribourg et répond ainsi au postulat 2019-GC-41 déposé par Anne Meyer Loetscher et Bernadette Mäder-Brühlhart, ainsi que trente-deux cosignataires. L'étude consiste en une analyse de l'adéquation des offres existantes avec les besoins des familles et doit permettre d'identifier les lacunes et de formuler des recommandations pour la prochaine politique familiale. Pour ce faire, des données ont été récoltées via trois méthodes : *une analyse documentaire* ; *quatre entretiens semi-directifs* avec des représentant·e·s du groupe consultatif et une experte de la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) ; *cinq ateliers* avec des membres du groupe consultatif, des représentant·e·s des familles et des prestataires d'offres pour les familles fribourgeoises (cf. Annexe A 1).

Cette démarche qui se veut participative a rencontré certaines limites. Premièrement, il n'a pas été possible d'impliquer directement les familles pour connaître leurs besoins. Cela s'est fait par le biais des représentant·e·s et des acteurs du terrain. Deuxièmement, certains domaines de la famille (ex. senior·e·s, handicap, migration, famille arc-en-ciel) étaient peu représentés lors des ateliers pour diverses raisons (ex. manque de temps, de ressources, d'intérêt ou de représentation sur le territoire cantonal). Troisièmement, l'étude identifie les lacunes, mais ne permet pas de souligner les besoins des familles déjà comblés grâce aux offres existantes. Finalement, l'étude ne répertorie pas les offres de façon exhaustive, mais identifie les offres emblématiques et les lacunes.

Dans ce chapitre, nous présentons une synthèse de offres de soutien pour les familles fribourgeoises, ainsi que de l'adéquation des offres avec les besoins de ces dernières. Des recommandations sont ensuite formulées.

4.1 Synthèse des offres pour les familles fribourgeoises

L'un des constats les plus marquants de cette étude est le nombre important d'offres à disposition des familles fribourgeoises. Parmi elles, il est possible de distinguer, d'une part, les interventions concrètes, et d'autre part, les bases politiques et les politiques liées. Pour les interventions concrètes, il existe des prestations financières, de conseil, d'information, d'orientation, d'accueil, de soutien, de protection, de sensibilisation et de prévention et promotion de la santé. Au niveau des bases politiques et des politiques liées, plusieurs bases légales connexes ont été répertoriées notamment dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, du handicap ou encore des senior·e·s. Il existe également des stratégies, concepts et plans de mesures en lien avec la politique des familles, en particulier concernant la population migrante, la violence au sein du couple ou encore de la santé.

L'entraide informelle et semi-formelle entre les familles n'a pas été répertoriée comme offre à disposition, certainement car la méthodologie choisie pour cette étude ne

permettait pas d'interroger directement des familles. Toutefois, cette forme de solidarité joue assurément un rôle important et mériterait d'être davantage soutenue.

Les offres répertoriées sont mises en œuvre par différents types de prestataires comme les administrations cantonales et communales, des organisations parapubliques (au bénéfice de mandats de prestations), des structures associatives ou encore des fondations.

Certains acteurs agissant en faveur des familles jouent un rôle pilier en matière de politique des familles. Il s'agit par exemple des services de puériculture ou des sage-femmes, qui ont accès aux familles dès la naissance d'un enfant et accèdent à leur environnement direct, à domicile. Il y a également les pédiatres ou médecins généralistes au près desquel·le·s les familles se rendent pour différents examens périodiques. Les lieux d'accueil sans condition, comme la Maison de la petite enfance à Fribourg, l'Espace famille à Bulle ou les centres d'animation (de quartier ou pour les jeunes), constituent également des relais précieux, car ils se trouvent proches des familles, dans leur environnement et toutes peuvent y accéder.

4.2 Synthèse de l'adéquation entre offres et besoins

Globalement, les offres répertoriées couvrent les grandes thématiques de la politique des familles. Toutefois, pour la majorité des besoins identifiés, l'adéquation est jugée faible à moyenne. L'une des raisons de ce constat est liée au fait que la présente étude s'est focalisée sur les lacunes et ne permet pas de souligner les besoins des familles déjà comblés grâce aux offres qui fonctionnent bien et sont à poursuivre. L'analyse révèle par ailleurs que le manque d'adéquation s'explique par les éléments suivants :

- *Territorialité* : le développement des offres n'est pas homogène sur le canton, tant sur le plan périphérie/villes que des régions linguistiques.
- *Méconnaissance des offres* : même si elles sont très nombreuses, les professionnel·le·s et les familles manquent de connaissance au sujet des offres à disposition. Des difficultés à atteindre les publics cibles pour faire connaître les offres, en utilisant les bons relais, ont été constatées.
- *Accessibilité* : certaines familles peinent à accéder aux soutiens auxquels elles pourraient recourir en raison de problèmes de langue ou encore de barrières administratives.
- *Sécurité du financement des organisations œuvrant en faveur des familles* : le financement par projet ou les soutiens ponctuels via des fonds induisent un manque de sécurité pour les organisations soutenues et de durabilité des prestations et influencent la qualité de celles-ci (ex. impossibilité d'engager du personnel qualifié). Cela contribue également à la multiplication des offres, sans coordination entre elles. Ce foisonnement d'offres implique aussi que les familles et les professionnel·le·s peinent à s'y retrouver.
- *Rôles* : en matière de politique des familles, les rôles et responsabilités entre l'État et les communes ne sont pas toujours clairement définis.
- *Travail en silo* : les actrices et acteurs de la politique des familles travaillent trop souvent en silo avec peu de coordination entre elles-eux. Les collaborations fonctionnent souvent sur des relations interpersonnelles qui n'assurent aucune durabilité. En outre, cela ne permet pas une prise en charge globale et cohérente des familles.
- *Inadéquation entre les conditions d'accès aux prestations et les réalités des familles* : les bases légales sur lesquelles se fondent les prestations en faveur des familles reflètent une vision traditionnelle et un parcours linéaire de ces dernières. Or, les réalités des familles sont multiples (ex. concubinage, recomposition familiale) et les

conditions d'accès aux prestations ne reconnaissent pas cette diversité. Cela réduit l'efficacité des mesures.

4.3 Recommandations

Ce chapitre répond aux dernières questions de recherche : Quelles sont les mesures nécessaires afin que l'offre soit mieux adaptée aux besoins des familles ? Quels axes stratégiques peut-on envisager pour la future politique des familles du canton de Fribourg ?

Sur la base des résultats, nous avons formulé sept recommandations. Trois recommandations visent la gouvernance, deux recommandations se concentrent sur des dimensions thématiques spécifiques et deux recommandations proposent des pistes pour une amélioration de l'adéquation entre besoins et offres de manière plus générale.

4.3.1 Recommandations concernant la gouvernance

Les recommandations concernant la gouvernance visent une amélioration du pilotage et du suivi de la politique des familles.

Adapter les bases légales aux réalités des familles

→ destinataires : canton/DSAS

La vision et l'approche actuelles de la politique des familles et de certaines offres reposent trop souvent sur le modèle traditionnel de la famille. Or, les réalités sociales ont évolué et continuent de le faire : les types de familles sont divers ; le lien familial est plus mouvant qu'auparavant et peut se modifier avec le temps en fonction de différents événements (ex. recomposition familiale) ; les parcours de vie des familles sont multiples et les « étapes de vie » ne s'enchaînent pas toujours de manière successive. En conséquence, les multiples mesures mises en place en faveur des familles n'atteignent pas toujours leurs objectifs, car leurs conditions d'accès excluent les familles ne répondant pas au modèle traditionnel.

Les bases légales en lien avec les familles doivent être adaptées pour correspondre aux réalités de ces dernières – notamment les critères d'accès aux prestations définies dans les lois. La future politique des familles du canton de Fribourg doit mieux refléter les réalités des familles et leur diversité dans sa vision et sa mise en œuvre. Le canton doit pour ce faire donner une définition claire de la « famille » et de la politique des familles. Elle doit également tenir compte du fait que des événements (ex. divorce, recomposition) peuvent constamment modifier les besoins des familles. En outre, le canton de Fribourg pourrait s'engager au niveau national pour une meilleure prise en compte de la diversité des familles dans les bases légales les concernant.

Donner un visage à la politique des familles et assurer le pilotage

→ destinataires : canton, districts, communes

La politique des familles est un domaine dans lequel les compétences – et donc le financement – sont morcelées. Le besoin de coordination est élevé. En outre, bien qu'elle soit intégrée au SASoc, la politique des familles manque actuellement de visibilité vis-à-vis de l'extérieur en raison de l'absence d'un office clairement identifiable (y compris au niveau national). Cela entrave le pilotage et le suivi de la politique des familles.

Nous recommandons au canton d'œuvrer à un meilleur pilotage et suivi de la politique des familles. Pour ce faire, nous voyons essentiellement cinq domaines d'intervention :

- *Vision commune* : le canton doit définir une vision claire de la politique des familles, définissant des axes et des mesures prioritaires, à laquelle adhèrent les communes et les autres parties prenantes.
- *Volet préventif* : la politique des familles doit avoir un volet préventif et se doter des ressources nécessaires pour ce faire. Les réalités sociales doivent être observées en permanence afin d'agir préventivement si besoin.
- *Responsabilités claires* : pour chaque axe prioritaire et ses mesures respectives, les acteurs responsables doivent être définis. Le suivi de la mise en œuvre en sera facilité.
- *Assurer le suivi/la coordination/la visibilité* : le suivi de la nouvelle politique des familles, sa coordination et sa visibilité, réalisés actuellement par le SASoc en collaboration avec les autres services concernés, doivent être renforcés.
- *Financement adapté et durable* : un financement adapté aux objectifs de la politique des familles doit être assuré. En outre, les activités proposées par les organisations œuvrant en faveur des familles doivent bénéficier de subventions durables.

Promouvoir la transversalité

→ destinataire : canton

La politique des familles est une politique transversale, à la croisée de différents domaines comme le social, la santé, l'enfance et la jeunesse, l'égalité, la migration, les senior·e·s, le handicap, mais aussi de domaines moins évidents au premier abord comme l'aménagement du territoire, le logement, l'emploi, l'économie ou les questions fiscales. Les résultats de notre étude montrent que la coordination entre ces domaines ne fonctionne pas de manière optimale.

Au niveau politique et stratégique, une étroite collaboration pourrait être établie entre ces domaines pour instaurer un « réflexe familles » afin que ces dernières soient prises en compte de manière systématique. Il s'agit de renverser la réflexion pour penser en premier lieu par le prisme des familles et non plus par celui des unités administratives. L'identification des co-bénéficiaires pour les différentes entités est une première étape pour travailler sur des objectifs communs. Des synergies au niveau financier pourraient ensuite être imaginées.

Au niveau opérationnel, il est tout d'abord important d'identifier et d'exploiter les mesures existantes, ainsi que de s'inspirer de bonnes pratiques utilisées dans d'autres domaines. Les cercles de qualité, mis en place dans le champ de la santé, ont par exemple montré leur pertinence. Le principe de ces cercles est de réunir plusieurs professionnel·le·s afin d'entretenir un échange d'expériences ouvert, acquérir de nouvelles connaissances et les mettre en œuvre.

4.3.2 Recommandations pour des dimensions spécifiques

Les recommandations ci-dessous proposent de développer en priorité deux dimensions de la politique des familles : la sécurité matérielle et le travail.

Améliorer l'accès au soutien financier au bon moment

→ destinataires : canton, districts, communes

La politique des familles du canton de Fribourg s'est fortement concentrée sur la sécurité matérielle et a pu obtenir de nombreuses améliorations. Cependant, l'étude montre encore des lacunes concernant l'accès à ces offres de soutien au bon moment.

Le canton doit travailler notamment sur les aspects suivants :

- *Formulaires accessibles* : les formulaires pour les demandes de soutien financier sont parfois trop compliqués ou trop longs. Le canton et les communes doivent simplifier les formulaires afin de les rendre plus accessibles. Les nouveaux formulaires mis à disposition par l'Etablissement cantonal des assurances sociales pour les subsides à la caisse-maladie ont été relevés comme un exemple à suivre.
- *Informé du soutien possible* : le canton et les communes doivent davantage informer les familles du soutien possible. Une solution serait de mettre en place davantage d'automatismes dans l'octroi des soutiens financiers.
- *Améliorer le déroulement chronologique* : pour certaines prestations, le délai du versement n'est pas synchronisé avec le moment du besoin (ex. pensions alimentaires, déduction des primes à l'assurance-maladie). Le canton doit améliorer les processus pour garantir un versement du soutien en fonction des besoins.
- *Adapter les soutiens existants* : certains groupes cibles passent au travers des dispositifs sociaux en place et n'ont pas d'autre choix que de demander l'aide sociale ou les prestations complémentaires. Les soutiens pour ces groupes cibles doivent être adaptés. Cela concerne principalement les étudiant·e·s non soutenu·e·s par leurs parents, les working poors, les familles monoparentales et les personnes retraitées avec les parcours de vie non linéaires/liés au travail du care. Certaines pistes prospectives développées dans le *Rapport sur la situation*

*sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg*³¹ doivent être développées voire concrétisées, en particulier les prestations complémentaires pour les familles. En outre, le canton de Fribourg pourrait mener une réflexion sur la suppression de l'obligation de rembourser l'aide sociale.

- *Réduire l'effet de seuil à la sortie de l'aide sociale* : Comme l'a montré l'*Etude sur les effets de seuil et les effets pervers sur l'activité dans le canton de Fribourg* réalisée par Interface, il existe un effet de seuil considérable à la sortie de l'aide sociale dû aux impôts sur les revenus que les ménages ont à payer lors qu'ils redeviennent indépendants, ainsi qu'au montant du loyer pris en compte dans l'aide sociale, lequel est nettement plus bas que le prix du marché. Selon les recommandations de cette étude, pour réduire l'effet de seuil, le canton peut tout d'abord créer des éléments incitatifs à la sortie de l'aide sociale. En d'autres termes, une personne sortant de l'aide sociale bénéficie d'une réduction supplémentaire des primes à l'assurance-maladie. Le canton peut ensuite augmenter la réduction des primes d'assurance-maladie. Le montant de la réduction à la sortie de l'aide sociale (2'900 francs) est clairement inférieur à la réduction avec l'aide sociale (5'436 francs). Les autorités publiques peuvent finalement adapter le loyer déterminant pour le calcul de l'aide sociale à un loyer au prix du marché, commun en dehors de l'aide sociale. Cette mesure aurait l'effet le plus important sur l'effet de seuil.³²

Assurer des prestations d'accueil extrafamilial de qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire

→ destinataires : canton, communes, entreprises

Les résultats de l'étude démontrent qu'il existe une inadéquation entre les besoins et les offres en matière d'accueil extrafamilial. Bien que le nombre de places d'accueil ait considérablement augmenté, il ne répond pas encore aux besoins des familles.

Vue la centralité de cet enjeu pour la conciliation vie familiale – vie professionnelle, nous recommandons au canton et aux communes de travailler sur l'accessibilité d'une offre d'accueil extrafamilial. Cette dernière doit être suffisante, de qualité, flexible, répartie sur l'ensemble du territoire cantonal, accessible à toutes les bourses et toutes les situations familiales (ex. solutions de garde pendant les vacances scolaires, enfants en situation de handicap). En outre, une coordination est nécessaire pour assurer une attribution équitable des places (ex. critères de priorité, localisation).

³¹ Conseil d'État du canton de Fribourg (2016). Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, Fribourg, pp.84-85.

³² Interface (2021). Étude sur les effets de seuil et les effets pervers sur l'activité dans le canton de Fribourg, Lausanne.

4.3.3 Recommandations pour l'amélioration de l'adéquation des offres

Les recommandations suivantes visent l'amélioration de l'adéquation entre offres et besoins de manière générale pour l'ensemble des domaines de la politique des familles.

Assurer l'accès aux offres clés

→ destinataires : canton, districts, communes, entreprises, associations...

Les résultats de l'étude démontrent qu'il existe un nombre important d'offres, mais que leur accès n'est pas garanti car ces dernières ne sont pas toujours disponibles, ni connues (par les familles/les professionnel·le·s).

Nous recommandons que le canton, les communes et d'autres parties prenantes assurent l'accès aux offres-clés, notamment :

- Aux prestations garantissant la sécurité matérielle des familles ;
- Aux prestations en matière d'encouragement précoce ;
- Aux offres d'accueil extrafamilial ;
- Aux conseils en matière de parentalité sur différents sujets (ex. périnatalité, soins aux petits enfants, développement de l'enfant, violence domestique, adolescence) ;
- Aux soins (ex. généralistes, urgences, dentaires, psychiatriques)
- À l'information, l'orientation et si besoin l'accompagnement au sein du réseau socio-sanitaire.

Ces offres-clés doivent être assurées de manière durable dans chaque région du canton (ex. dans chaque district). Cela passe notamment par la pérennité de leur financement : ces offres ne devraient pas être soutenues sur la base de projets limités dans la durée, mais figurer dans les budgets ordinaires des collectivités publiques. De plus, pour répondre à certains besoins non couverts, le canton et les communes pourraient s'appuyer sur des offres existant ailleurs (ex. nouer un partenariat avec l'association des Familles Arc-en-Ciel du canton de Vaud) et en garantir l'accessibilité pour la population fribourgeoise. Pour finir, il s'agit de reconnaître, voire d'indemniser, l'aide informelle entre les familles (ex. pour l'accueil extrafamilial).

L'information relative à ces offres doit être disponible dans des lieux fréquentés par les familles, dans les communes, dans des lieux sans restriction d'accès (ex. maisons de quartier, locaux des paroisses) ainsi que sur un site web structuré et régulièrement mis à jour.³³ Nous proposons, par exemple, que le canton et les communes mettent en place des points d'accès locaux (ex. dans chaque district) pour les familles, indépendants des services sociaux régionaux. Cela vise à garantir un accès bas seuil aux informations (sans rendez-vous ; gratuit) dans toutes les régions du canton et à éviter la stigmatisation des bénéficiaires. En outre, l'interprétariat doit y être assuré pour les personnes allophones, sourdes, malentendantes, aveugles ou malvoyantes.

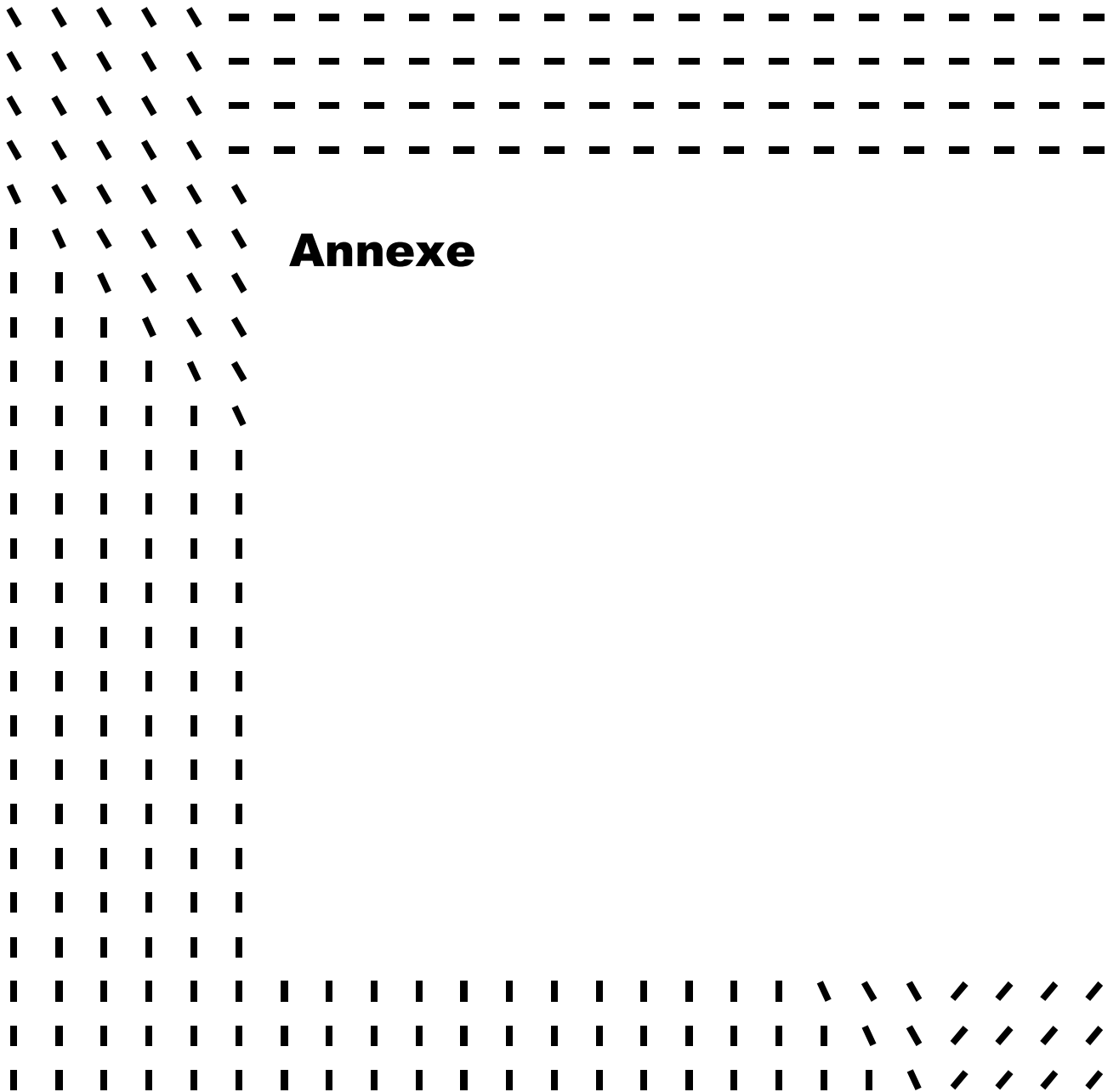
Prendre en compte les thèmes centraux de la politique des familles dans les formations continues des groupes de professionnel·le·s en relation avec les familles

→ destinataires : canton, associations professionnelles

L'étude a démontré que l'inadéquation entre offres et besoins est parfois due à des lacunes dans la formation de certains groupes de professionnel·le·s en relation avec les familles (le personnel des accueils extrafamiliaux, les écoles, les tribunaux, les services sociaux, le système de santé).

Nous recommandons que le canton, en collaboration avec les associations professionnelles et des expert·e·s, développent des formations continues afin de couvrir certaines thématiques telles que la violence, l'égalité, l'équité, la diversité et la non-discrimination.

³³ Le site www.familles-fribourg.ch / www.Familien-Freiburg.ch existe déjà et pourrait être mis en avant.



A 1 Entités interrogées

Les annexes suivantes présentent les personnes ou entités consultées dans le cadre de cette étude lors des entretiens ou des ateliers.

A 1.1 Entretiens

Pour la délimitation de la politique des familles, quatre entretiens étaient menés (cf. tableau [FA 1](#)).

FA 1 : Liste des personnes des entretiens semi-directifs

Nom	Prénom	Entité
Beaud Spang	Geneviève	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
Hoch	Nadine	Commission fédérale pour les questions familiales (COFF)
Menoud	Laurent	Commune d'Attalens
Mäder-Brühlhart	Bernadette	Grand Conseil

A 1.2 Atelier sur les besoins

En novembre 2022, nous avons mené un atelier pour identifier les besoins des familles avec des acteurs de la politique des familles. Environ 40 personnes ont participé (cf. tableau [FA 2](#)).

FA 2 : Liste des entités représentées à l'atelier du 21 novembre 2022

Entité
Agapa Suisse-Romande (deuil périnatal)
Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht
Association pour l'Education Familiale
Association REPER
Association SuperMamans
Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme
Caritas Fribourg
Commune d'Attalens

Croix-Rouge fribourgeoise

Espace Famille

espacefemmes-frauenraum

EX-expression

Fédération des Crèches et Garderies Fribourgeoises

Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires (FFAES)

Fédération Suisse des Sage-femmes section Fribourg

Fondation pour la Femme et l'Enfant Aux Etangs

Fondation Transit

Fribourg pour tous (FpT, SASoc), DSAS

Früherziehungsdienst Freiburg

Grand Conseil

HELIUM

JeunesParents

Maison de la petite enfance

Office familial

Point Rencontre Fribourg

Pro Junior Fribourg

Service de l'action sociale

Service de l'enfance et de la jeunesse

Service de la prévoyance sociale

Service de la santé publique

Service du médecin cantonal

Solidarité Femmes Fribourg – Centre LAVI

Stiftung « Das Leben meistern »

Union patronale

WABE Deutschfreiburg

A 1.3 Ateliers portant sur les offres

Les offres pour répondre aux besoins identifiés ainsi que leur adéquation étaient discutées lors d'un premier atelier avec le groupe consultatif le 19 janvier 2023 (cf. tableau [FA 3FA-3](#)).

FA 3 : Liste des participant-e-s de l'atelier du 19 janvier (groupe consultatif)

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Entité</i>
Angéloz	Carole	Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF)
Beaud Spang	Geneviève	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)
Greco	Giuseppina	Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR)
Bürdel	Daniel	Union Patronale du Canton de Fribourg
Lauper	Claudia	Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)
Menoud	Laurent	Commune d'Attalens
Michel	Vanessa	Service du médecin cantonal
Moser	Catherine	Service de l'enfance et de la jeunesse
Nusbaumer	Catherine	Service de la prévoyance sociale (SPS)
Plancherel	Fabienne	Service de la santé publique (SSP)
Simonet	Jean-Claude	Service de l'action sociale (SASoc)
Zwick Monney	Martine	Service de l'action sociale (SASoc)

Dans un deuxième temps, les mêmes questions étaient discutées avec des prestataires dans le domaine de la politique des familles fin janvier 2023 (cf. tableau [FA 4FA-4](#)).

FA 4 : Liste des entités représentées aux ateliers du 30 janvier (prestataires)

<i>Entité</i>
Association EX-expression
Association Helium
Association JeunesParents
Association Veiller, Accompagner là et Maintenant (VALM)
Caritas Fribourg
Croix-Rouge fribourgeoise & Proches Aidants Fribourg (PA-F)
Espace Famille
espacefemmes-frauenraum
Fédération des Crèches et garderies fribourgeoises
Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires

Fédération Suisse des Sage-femmes, section Fribourg

Fondation aux Étangs

Fondation Transit (AEMO)

Fribourg pour tous (FpT, SASoc) DSAS

Haute école de travail social (HETS-FR)

Maison de la Petite Enfance / Kleinkinder-Treff (MPE)

Office familial

PanAae, Préparation À la Naissance, Attendre et Accueillir un Enfant

Point rencontre fribourgeois / Begleitete Besuchstage

Pro Junior Fribourg

Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) & Proches Aidants Fribourg (PA-F)

Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM)

Service éducatif itinérant (SEI)

Solidarités Femmes Fribourg – Centre de consultation LAVI/ Violence conjugale / Hébergement

Supermamans

A 1.4 Ateliers portant sur la synthèse et les recommandations

Fin février 2023, nous avons menés un dernier atelier avec le groupe consultatif afin de discuter de la synthèse des résultats et l'ébauche des recommandations pour la futur politique des familles (cf. tableau [FA 5FA-5](#)).

FA 5 : Liste des participant-e-s de l'atelier du 28 février (groupe consultatif)

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Entité</i>
Angéloz	Carole	Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF)
Beaud Spang	Geneviève	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)
Greco	Giuseppina	Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR)
Bürdel	Daniel	Union Patronale du canton de Fribourg
Lauper	Claudia	Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)
Menoud	Laurent	Commune d'Attalens
Michel	Vanessa	Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS)
Moser	Catherine	Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ)
Nusbaumer	Catherine	Service de la prévoyance sociale (SSP)
Plancherel	Fabienne	Service de la santé publique (SSP)
Simonet	Jean-Claude	Service de l'action sociale (SASoc)

Zwick Monney

Martine

Service de l'action sociale (SASoc)
